

2m11. 2987.8

Université de Montréal

**RACE, CLASSE, GENRE
LE DISCOURS ET LES PRATIQUES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE
VIS-À-VIS DES FEMMES MONOPARENTALES HAÏTIENNES DE
MONTRÉAL**

Par
Irvine Henry

Département de Sociologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)

Avril, 2002
© Irvine Henry 2002



25/11/2002

HM
15
U54
2002
N. 018



SOMMAIRE

Cette recherche explore le discours et les pratiques du milieu communautaire vis-à-vis des femmes monoparentales d'origine haïtienne à Montréal. La problématique adoptée a été inscrite dans la perspective structuraliste «race-classe-genre». Cette dernière a été élaborée pour analyser la situation de femmes monoparentales Africaines-Américaines. Le milieu communautaire nous est apparu comme un terrain approprié pour voir à quel point les discours et les pratiques sociaux tiennent compte des réalités vécues par des femmes monoparentales d'origine haïtienne. À partir d'une méthodologie qualitative, nous analysons donc le discours et les pratiques de trois organismes communautaires de Montréal : un organisme pour femme, un organisme d'employabilité et un organisme propre à la communauté haïtienne. En l'absence de littérature sur le sujet, nous questionnons la pertinence du modèle «race-classe-genre» dans l'étude du phénomène de la monoparentalité pour les femmes haïtiennes au Québec.

Les résultats de notre étude font ressortir plusieurs constats et hypothèses qui peuvent alimenter de futures recherches. Le constat global qui se dégage est que le modèle structuraliste «race-classe-genre» peut être utile pour comprendre la réalité des femmes monoparentales haïtiennes. Toutefois, il faut distinguer les femmes d'immigration récente et celles d'ancienne immigration, de deuxième, voire de troisième génération migratoire. En effet, il semble que celles-ci vivent une situation analogue aux Africaines-Américaines. L'utilisation des normes du groupe dominant ne serait pas appropriée à leur situation, surtout en ce qui a trait à la pauvreté ainsi qu'aux rapports économiques

qu'elles entretiennent vis-à-vis des hommes haïtiens. Cela dit, au-delà de notre cadre théorique d'analyse, notre étude soulève le rôle de l'État quant à la violence et à la pauvreté vécues par les femmes, et ce, peu importe leurs origines. Finalement, les informatrices des trois organismes n'abordent pas explicitement le racisme vécu par certaines femmes et concentrent leur discours autour de l'intégration des femmes d'immigration récente dans la société d'accueil.

MOTS CLÉS : race, classe, genre, organismes communautaires, femmes haïtiennes, monoparental, analyse du discours, immigration, inégalités sociales.

SUMMARY

Using the class, race and gender model, an approach exploited to try to understand the lives and experiences of African-American single female led families, this research is a discursive qualitative analysis of three community organizations who intervene with Haitian single female led families.

The research states that these families face multiple barriers due to poverty, racism , as well as sexism ; therefore we can appreciate the pertinence of the race, class and gender model for Haitian single mothers in Montreal. In light of this model, we should see if local community organizations take this triple inequality into consideration. To this end, we interviewed three informants- one from an organization for single mothers, one from an organization for women, and one from an organization specific to the Haitian community in Montreal.

What we found is the situation with Haitian single mothers is comparable to that of African-American single mothers, especially those of second migration generations or those born in Quebec. According to the informant of the Haitian organization, it seems Haitian women live a particular situation. First, their experience differs from that of the dominant population. Also, Haitian women experience a kind of economic violence from Haitian men, often it is the women who bears financial responsibilities.

Above the theoretical model, the research found that the State can contribute in maintaining violence and poverty towards the general female community. Finally, our informants did not specifically mention racism as an issue in the problems suffered by Haitian single mothers in their organizations. They concentrate their focus on their integration into Quebec society.

KEY WORDS : race, class, gender, single parent family, Haitian women, immigration, community organization, qualitative analysis, social inequalities.

DÉDICACE

À Mon fils Jean-François

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier le Centre d'études ethniques de Montréal pour l'octroi d'une bourse de fin d'études.

Je voudrais également remercier ma directrice et mon co-directeurs : Marianne Kempeneers et Christopher McAll, pour le soutien académique et moral tout au long de mon cheminement sans lequel ce mémoire n'aurait pu se réaliser.

De plus, j'aimerais souligner la collaboration des organismes communautaires participants dont je tais ici l'identité, par souci de respecter l'anonymat. Enfin, sur une note plus personnelle, je remercie ma famille : Mes parents Andréa Henry et Yvener Henry et mes sœurs Yvena et Kerline. Je tiens particulièrement à remercier Mamadou Ndongo Dimé, Annie Gail Sauvé, ainsi que mes amis et collègues de travail qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire de maîtrise.

Merci à toutes et à tous pour la confiance que vous avez eue en moi !

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	I
DÉDICACE	III
REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Chapitre 1 - «Race-classe-genre» : un enracinement dans l'étude de la monoparentalité aux États-Unis	7
1.1 Mise en contexte	7
1.2 L'approche «race-classe-genre» : une réalité unique, des regards pluriels.....	9
1.3 Les femmes monoparentales Africaines-Américaines.....	11
1.4 Conclusion partielle	15
Chapitre 2 - L'immigration haïtienne : des «minorités doublement visibles»	17
2.1 Mise en contexte	17
2.2 Quelques considérations statistiques et démographiques	17
2.3 Les femmes immigrantes.....	20
2.4 Les femmes haïtiennes.....	25
2.5 Conclusion partielle	28
Chapitre 3 - La dynamique de la monoparentalité féminine au Québec.....	31
3.1 Mise en contexte	31
3.2 Un aperçu démographique	31
3.3 Définitions.....	34
3.4 Monoparentalité et pauvreté.....	35
3.5 Les enjeux du désengagement de l'État pour les femmes monoparentales.....	40
3.6 Les réseaux de solidarité des mères seules	44
3.7 Conclusion partielle	49
Chapitre 4 - Les organismes communautaires.....	50
4.1 Mise en contexte	50
4.2 L'émergence des organismes communautaires au Québec	50
4.3 Les objectifs	53
4.4 Les organismes communautaires pour femmes : pluralité et diversité.....	54
4.5 Rapport entre organismes communautaires et L'État.....	56
4.6 Conclusion partielle	58

Chapitre 5 - Problématique de recherche.....	60
5.1 Position du problème	60
5.2 Question de recherche.....	64
Chapitre 6 - Méthodologie.....	68
6.1 Démarche : une analyse qualitative du discours.....	68
6.2 Stratégie de collecte des données.....	69
6.3 Choix des organismes	70
6.4 Traitement et analyse des données.....	71
Chapitre 7 - Description des organismes	73
7.1 FEMME	73
7.2 MONO	74
7.3 HAÏTI.....	76
Chapitre 8 - Analyse descriptive des résultats.....	80
8.1 Organisme FEMME.....	80
8.1.1 Les inégalités de classe : une question de pauvreté matérielle	80
8.1.2 Les inégalités de genre : une question de violence	81
8.1.3 L'intégration des femmes immigrantes.....	84
8.1.4 Conclusion partielle	86
8.2 Organisme MONO.....	87
8.2.1 Les inégalités de classe : une question d'employabilité	87
8.2.2 Des inégalités de genre : une question de manque de respect et de culpabilité.....	88
8.2.3 Les femmes monoparentales haïtiennes : vers une approche interculturelle...	90
8.2.4 Conclusion partielle	91
8.3 Organisme HAÏTI.....	91
8.3.1 La pauvreté des femmes haïtiennes	91
8.3.2 Des inégalités de genre : une question d'ethnicité.....	93
8.3.3 Conclusion partielle	95
Chapitre 9 - Discussion des résultats.....	97
CONCLUSION ET LIMITES DE L'ÉTUDE.....	105
BIBLIOGRAPHIE.....	109
ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	117

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre étude porte sur le discours et les pratiques du milieu communautaire vis-à-vis des femmes monoparentales d'origine haïtienne à Montréal. Nous situons notre analyse dans l'approche «race-classe-genre». Cette approche propose que certaines femmes noires américaines soient triplement opprimées vu les inégalités de genre, de classe et de race auxquelles elles sont confrontées dans leur quotidien. Le modèle a émergé de réflexions sur l'invisibilité des femmes noires dans l'histoire américaine. Dans la foulée du mouvement féministe, cette approche a pris de l'ampleur autour des années 1980.

Il existe trois variantes du modèle «race-classe-genre» : 1) La variante féministe qui tient compte du racisme vécu par les femmes noires dans les revendications élaborées par les féministes traditionnelles ; 2) l'approche néo-marxiste qui propose de réunir toutes les femmes sur la base de la classe sociale d'appartenance et ; 3) la variante structuraliste qui dénonce le patriarcat structuré par la «race» de la société américaine. Toutes trois tentent, à leur façon, d'inclure les femmes noires dans leurs revendications, soit en mettant de l'avant les inégalités de classe, de genre ou de «race». En ce sens, elles continuent toutes à privilégier un seul des aspects de la réalité de ces femmes et par conséquent ne tiennent plus compte de leur triple allégeance. Cependant, aucune de ces trois perspectives ne critique ouvertement le sexisme véhiculé par l'homme noir. Il semble que les femmes noires soient tiraillées entre leurs différentes solidarités et qu'une remise en question des attitudes de l'homme noir viendrait fragmenter leur groupe d'appartenance dite «raciale».

Cela dit, la variante structuraliste de l'approche «race-classe-genre» est celle qui a été enracinée dans l'étude de la monoparentalité des Africaines-Américaines. À la lumière de cette perspective, des auteurs comme Dickerson (1995) Jacobs (1996), Blum et Deussen (1994) avancent que, du fait d'appartenir aux catégories femme et «racisée», les femmes monoparentales Africaines-Américaines se retrouvent au bas de l'échelle sociale. Lorsqu'elles appartiennent à la classe ouvrière, ces femmes vivent dans une pauvreté accrue qui risque de se transmettre aux générations suivantes. Ces études affirment que, dans un contexte où elles sont confrontées au racisme, au sexisme et à la pauvreté, les femmes noires monoparentales n'ont pas les opportunités sociales nécessaires pour accéder à une pleine valorisation de soi. Celles-ci se valorisent donc à travers la maternité afin de contourner les effets de la structure sociale qui leur confère une position hiérarchique inférieure dans la société américaine.

De plus, la perspective structuraliste de «race-classe-genre» propose que les normes véhiculées par l'État ne rendent pas compte des pratiques alternatives des femmes monoparentales Africaines-Américaines. En ce sens, la négation de leurs valeurs contribue à masquer leur réalité et engendre des stéréotypes négatifs à leur égard. Par exemple, le rapport de Moynihan (1965) prétend que la pauvreté des femmes monoparentales africaines-américaines n'est pas liée au racisme et au sexisme véhiculés dans la société. Ce phénomène relève des pratiques parentales distinctes chez les Africains-Américains.

Suite à ceci, nous avons voulu mesurer la pertinence de ce modèle pour les femmes monoparentales d'origine haïtienne vivant à Montréal. Pour ce faire, nous avons consulté la littérature sur l'immigration et sur la monoparentalité féminine au Québec. Malheureusement, peu d'études ont fait le lien entre monoparentalité et ethnicité. La littérature recensée nous informe peu sur la dynamique de la monoparentalité des femmes «racisées». D'une part, la question est abordée en termes de démographie et de culture ; privilégiant une approche associée à l'intégration des femmes d'immigration récente dans la société d'accueil. D'autre part, elles abordent le sujet en fonction des rapports de genre et de classe sans mettre en lumière les rapports liés à l'ethnicité.

Toutefois, nous savons que les femmes haïtiennes font partie de la deuxième vague migratoire du début des années 1970 au Québec qui a amené une population doublement visible, à forte proportion féminine et «racisée». Selon les statistiques démographiques, avec un taux de monoparentalité relativement élevé (47,7 %) il semble que plusieurs de ces immigrantes des Caraïbes et des Bermudes soient monoparentales parce qu'elles ont migré seules ou parce qu'elles sont devenues monoparentales une fois installées au pays d'accueil.

À la lumière des littératures consultées, il semble que les femmes monoparentales haïtiennes de Montréal puissent avoir besoin d'un soutien. En tant qu'immigrantes, elles connaissent parfois la perte du réseau traditionnel d'entraide et doivent s'intégrer à la nouvelle société. En tant qu'haïtiennes, elles peuvent vivre du racisme lié aux différences culturelles entre elles et la population majoritaire. Certaines de ces femmes comptent sur

une entraide internationale, la parenté déjà présente au pays d'accueil, ainsi que sur leur communauté ethnique. La situation de ces femmes peut également s'apparenter à celles des femmes québécoises mères au foyer. Lorsqu'elles sont monoparentales, le soutien qu'elles obtiennent dépend de leur classe sociale d'appartenance. Celles qui sont prestataires d'aide sociale, ayant un réseau restreint et qui sont désireuses de s'en sortir, doivent parfois faire appel à leur réseau de solidarité familiale disponible et au milieu communautaire. L'espace communautaire est apparu comme le terrain privilégié pour aborder notre étude. Ce milieu se définit comme un espace de liberté fortement associé aux mouvements sociaux et qui véhicule des valeurs démocratiques. Dans sa diversité, l'espace communautaire offre plusieurs services à une clientèle multiple. Il joue un rôle primordial dans la prise en charge des populations dites défavorisées, surtout dans un contexte où l'État se désengage de certaines responsabilités. Par ailleurs, les organismes communautaires prennent en charge certains services, autrefois offerts par l'État.

Cela dit, les femmes monoparentales d'origine haïtienne peuvent fréquenter plusieurs organismes. Dans le cadre de cette étude, nous avons interrogé une représentante de chacun des types d'organismes suivants : 1) un organisme voué à l'employabilité des femmes monoparentales ; 2) un organisme pour femmes et ; 3) un organisme propre à la communauté haïtienne.

Cette recherche se situe dans les champs des relations ethniques, de la sociologie de la famille et de l'action communautaire. Elle cherche à contribuer aux connaissances empiriques et théoriques sur la monoparentalité chez des femmes « racisées ». Nous

croyons que l'analyse du discours communautaire pourra contribuer au développement de pistes théoriques pour de futures recherches sur le sujet, ainsi qu'à l'élaboration de solutions afin de développer une action communautaire et collective qui tiendra compte de la réalité des femmes monoparentales «racisées». Plus précisément, au niveau empirique, une telle démarche aidera à sensibiliser les organismes et les instances étatiques à la nécessité d'élaborer des pistes d'intervention qui tiendront compte des particularités des femmes monoparentales «racisées» qu'elles soient d'immigration récente ou pas. De plus, nous croyons que notre étude concourra à identifier certains éléments qui pourraient inciter les femmes «racisées» à participer aux luttes sociales sans se sentir tiraillées entre leurs solidarités de genre, de classe ou de «race».

PREMIÈRE PARTIE :
Revue de littérature et problématique de recherche

Chapitre 1 - «Race-classe-genre» : un enracinement dans l'étude de la monoparentalité aux États-Unis

1.1 Mise en contexte

Notre démarche a comme point de départ un questionnement sur le phénomène de la monoparentalité des femmes haïtiennes vivant à Montréal. En l'absence d'études spécifiques sur le sujet, nous avons consulté la littérature américaine pour mieux saisir la dynamique de la monoparentalité chez des femmes «racisées». Plusieurs études ont utilisé l'approche «race-classe-genre» afin de comprendre la réalité des femmes monoparentales africaines-américaines. Ce modèle a émergé de réflexions à propos de l'invisibilité des femmes noires dans l'histoire américaine. Par exemple, au sein du Civil Rights Movement, les femmes noires ont joué plusieurs rôles fondamentaux. Elles se chargeaient de distribuer la nourriture et d'assurer les convivialités d'hébergement, supportaient les hommes du mouvement et assumaient l'organisation communautaire. Toutefois, ces rôles ne sont pas mentionnés dans l'histoire du mouvement. Premièrement, certains hommes noirs s'objectaient à la participation des femmes aux comités décisionnels. Ensuite, elles ne percevaient pas cette exclusion comme une attitude sexiste. De plus, les membres du mouvement croyaient les hommes noirs plus victimes de racisme que les femmes ne l'étaient du sexisme.

Suite à la constatation de cette invisibilité, le modèle a servi à appuyer nombreuses revendications sociales d'ordre féministe vers les années 1970. L'approche «race-classe-genre» a pris de plus en plus d'ampleur au milieu des années 1980 afin de sensibiliser les

femmes blanches au racisme vécu par les femmes noires. Les revendications de ces féministes, plus couramment connues sous le nom de *Black feminism*, se basent sur l'expérience particulière et différente des femmes noires.

Les *Black feminists* critiquent les féministes blanches en raison de leur insistance sur la séparation entre les notions de genre et de «race». Pour les féministes noires, l'oppression des femmes «racisées» dépasse celle des femmes non-«racisées». En d'autres termes, toutes les femmes sont opprimées mais de façon inégalitaire (Thornhill, 1989). De plus, les adeptes de ce mouvement soulignent que les femmes noires sont considérées comme catégoriquement distinctes des hommes noirs ou comme partie intégrante de la catégorie femme ; cela ne rend pas compte de leur double allégeance (Nance, 1996). Dans la même perspective, Williams (1989) donne deux exemples de la domination des femmes blanches au sein du mouvement féministe. Premièrement, l'idéologie familiariste n'a pas son équivalent pour les femmes noires. Pour celles-ci, le rôle de mère est à la fois positif et négatif. Il est positif puisque les femmes noires peuvent se valoriser à travers leur maternité. Il est aussi négatif puisque selon l'idéologie raciste, elles contribuent à reproduire d'autres noirs dans la société.

Sous un autre rapport, les théoriciennes du *black feminism* affirment que certaines des revendications du mouvement féministe sont propres aux femmes blanches. Par exemple, pour elles, l'expérience des femmes noires concernant l'avortement est différente. En plus d'adopter un point de vue raciste à propos de leur sexualité, le service de santé exerce un contrôle sur leur reproduction afin de limiter l'accroissement des noirs

dans la société américaine. Selon Williams (1989), ce conflit d'intérêts face à l'avortement parmi les féministes (blanches et noires) a amené les Africaines-Américaines qui participaient à la campagne pour l'avortement à lancer une campagne pour le droit à la reproduction. En bref, les *Black feminists* critiquent la négation de leurs expériences particulières dans les revendications du mouvement féministe traditionnel. Ce dernier, considère les rapports de «race» et de genre de façon parallèle.

1.2 L'approche «race-classe-genre» : une réalité unique, des regards pluriels

La plupart des intellectuelles qui ont tenté de théoriser le modèle «race-classe-genre» sont unanimes à reconnaître l'impossibilité de séparer les concepts de «race» et de genre lorsqu'il est question des femmes noires. Trop souvent, en sciences sociales, on analyse la «race», le genre et la classe comme trois variables indépendantes ou on donne la primauté à la variable de classe sociale (Daly, 1993). L'oppression des femmes noires est liée à la fois à leur appartenance de genre, de «race» et de classe, puisqu'elles sont en moyenne plus pauvres que les hommes noirs et les femmes blanches (Smith, 1995). L'ordre social fonctionne donc selon une dynamique duale dans la mesure où la femme blanche est supportée par sa catégorie «raciale» et l'homme noir par sa masculinité. Dans ce contexte, la perspective «race-classe-genre» est un cadre théorique qui explique le fonctionnement de la structure sociale. Celle-ci est complexe et les identités peuvent être multiples et fragmentées (Nance, 1996 ; Smith, 1995 ; Daly, 1993 ; Tang Nain, 1991).

De plus, certaines auteures critiquent les études qui analysent la femme noire en fonction des normes du groupe dominant (Thornhill, 1989 ; Daly, 1993 ; Bloom et Deussen, 1996 ; Nance, 1996). Selon Thornhill (1989), au sein de la société occidentale, l'image de la vraie femme correspond à celle de la femme blanche ; le portrait de la femme noire ne colle pas à la norme car elle est élaborée de façon négative et stéréotypée. Toujours selon l'auteure, une telle représentation de la «vraie» féminité est légitimée par l'État. Il faut redéfinir l'image de la femme noire puisqu'elle vit dans un ordre social «racial» et sexuel. Ainsi, «l'impérialisme racial» surpasserait «l'impérialisme sexuel», dans la mesure où la femme noire, vu son statut de «racisée», n'appartient pas à la catégorie «femme», telle que définie dans la société majoritaire. Par conséquent, son expérience paraît non représentative.

Alors que les auteures sont d'accord pour dire que la femme Africaine-Américaine de classe sociale défavorisée est «triple» affectée, il n'y a pas consensus sur l'importance à conférer à chaque concept. Selon Williams (1989), certaines auteures, comme Angela Davis, s'inscrivent dans une perspective néo-marxiste. Les luttes économiques doivent être mises en évidence afin d'unifier le mouvement féministe. Pour elle, la classe sociale est le concept à privilégier. D'autres auteures, comme Lewis et Pratibha, prônent une analyse mettant l'accent sur l'interdépendance des trois concepts. Selon elles, il faut former une synthèse de la «race» et du genre à travers l'analyse de la classe sociale ; on ne peut donner la priorité à un des concepts. En revanche, Smith (1995) tente d'unifier le mouvement féministe en plaidant pour la prise en compte de l'effet de la «race» dans les revendications féministes traditionnelles.

Tandis que certaines privilégient une lecture néo-marxiste ou féministe, pour d'autres le modèle doit s'inscrire dans une perspective structuraliste (Brewer, 1995 ; Dickerson, 1995 ; Thornhill, 1989 ; Williams 1989). Pour ces auteurs, la société se construit autour du capitalisme patriarcal structuré par la race. Pour elles, les débats doivent tourner autour de la domination de l'homme blanc au sein d'une société capitaliste. Dans la société américaine, les inégalités de genre et de «race» confèrent aux femmes noires une position au bas de l'échelle sociale.

En somme, l'approche «race-classe-genre» contient trois variantes : le modèle féministe, néo-marxiste et structuraliste. Les trois affirment que les femmes noires vivent une réalité particulière, vu qu'elles sont triplement lésées. Toutefois, il est à noter qu'aucunes de ces perspectives ne remettent ouvertement en question le sexisme chez l'homme noir.

1.3 Les femmes monoparentales Africaines-Américaines

Plusieurs études, menées aux États-Unis, ont étudié la dynamique de la monoparentalité chez les Africaines-Américaines. Selon Tucker et Taylor (1989), les Noirs américains se marient plus tard que la population blanche américaine. Plus précisément, les femmes noires passent plus de temps seules en tant que célibataires. Le phénomène semble tellement prononcé que certains craignent pour la disparition de la famille noire aux États-Unis. Selon McLanahan et Booth (1989), les conséquences envisageables pour ces familles sont d'abord économiques et intergénérationnelles. D'un côté, la situation

d'instabilité financière freine leur mobilité sociale. De l'autre, leurs enfants sont plus à risque de former, à leur tour, une famille monoparentale. Il y a donc danger de pauvreté pour ceux-ci arrivés à l'âge adulte. Ce phénomène s'explique par la transmission de valeurs libérales et non traditionnelles au sein du foyer. Notamment, ces familles accepteraient plus facilement la maternité en dehors des liens du mariage. Toutefois, une conséquence plus positive se traduit par une plus grande indépendance de ces femmes.

Cela dit, les causes principales du phénomène de la monoparentalité chez les Africaines-Américaines sont d'abord le rapport de masculinité déséquilibré pour ce groupe (Christensen et Weinfeld, 1993 ; Tucker et Taylor, 1989). Ce déséquilibre s'explique par un taux de mortalité et d'incarcération des hommes noirs ainsi qu'un baby boom pour cette population (Christensen et Weinfeld, 1993).

Tucker et Taylor (1989) ajoutent que les hommes noirs rencontrent des contraintes économiques qui les rendent moins attirants sur le marché matrimonial. Il semble que la stabilité économique de l'homme soit encore un aspect important pour la population africaine-américaine. D'un côté, l'identité masculine des hommes noirs est valorisée par leur rôle de pourvoyeur. De l'autre, les femmes noires recherchent surtout la stabilité économique que leur procure le mariage (Tucker et Taylor, 1989) En bref, l'instabilité maritale s'associe à l'instabilité économique des Africains-Américains (Christensen et Weinfeld, 1993).

Pour d'autres auteurs, la pauvreté accrue des familles monoparentales dirigées par une femme noire est liée à des pratiques culturelles. Un des auteurs le plus reconnu est Moynihan qui, en 1965, a publié son rapport controversé sur la famille Africaine-Américaine. Selon cet auteur, la famille noire est responsable de sa situation économique précaire, indépendamment du racisme et de la précarité économique de la société (Blum et Deussen, 1996 ; Dickerson, 1995 ; Christensen et Weinfeld, 1993).

Bette J. Dickerson (1995), Jacobs(1994), Blum et Deussen (1996) et Brewer (1995) se démarquent de ces explications simplistes et tentent de déconstruire les stéréotypes engendrés par des études comme celle de Moynihan. Ces auteures situent leur analyse à l'intérieur de la variante structuraliste de l'approche «race-classe-genre». En effet, Jacobs (1994) associe le phénomène de la monoparentalité des femmes noires à des causes structurelles et sociales liées au racisme, au sexisme et à la pauvreté des femmes noires. Pour cette auteure, la monoparentalité chez les jeunes femmes ethniques et «racisées» est une stratégie de valorisation de soi en l'absence d'opportunités professionnelles. Compte tenu que la structure sociale n'apporte pas les outils éducationnels et professionnels nécessaires à leur valorisation personnelle, la maternité demeurerait leur seule alternative ; cette lacune en matière d'ascension sociale est causée par le racisme qui circule dans la société américaine.

Dickerson (1995) affirme que la plupart des recherches sur la monoparentalité des Africaines-Américaines utilisent les normes du groupe dominant et par conséquent en donne une mauvaise représentation. L'auteure argumente que l'augmentation du nombre

de familles monoparentales dirigées par des Africaines-Américaines n'est pas engendrée par leurs pratiques parentales distinctes. Leur maternité incarne une stratégie pour se valoriser et contrecarrer le racisme, le sexisme et le manque d'opportunités. Toujours selon l'auteure, les femmes noires accordent une importance majeure à leur rôle de mère.

Sous le même angle que Bette J. Dickerson (1995), les études de Rose M. Brewer (1995) et de Blum et Deussen (1996) traitent également de la négation de l'expérience particulière des femmes noires. Notamment, ces auteurs critiquent les approches théoriques qui partent de la norme dominante pour étudier ce groupe. L'étude de Blum et Deussen (1996) apporte un exemple concret de l'expérience des femmes noires américaines vis-à-vis la maternité à partir de témoignages de vingt femmes africaines américaines issues de la classe ouvrière. Ces auteurs ont voulu partir d'une approche phénoménologique pour comprendre le faible taux de mariage chez cette population. Les résultats de l'enquête dévoilent que les instances étatiques véhiculent des normes et des valeurs auxquelles les femmes monoparentales Africaines-Américaines ne peuvent s'identifier.

En effet, selon cette étude, les normes véhiculées par l'État s'adressent exclusivement à la population blanche anglo-saxonne majoritaire. En ce sens, les caractéristiques élaborées par le groupe dominant à propos de la féminité correspondent à l'image de la femme blanche américaine. Alors que les femmes noires partagent leur parentalité avec leur réseau social, les normes concernant la maternité privilégient la famille nucléaire. Dans ce contexte, les politiques de l'État prônent la socialisation des enfants à l'intérieur

des liens du mariage. Toutefois, les Africaines-Américaines ne perçoivent pas la nécessité du contrat matrimonial. Certaines ne ressentent pas l'obligation de cohabiter avec le père des enfants. En somme, le discours social de l'État américain exclut les valeurs des femmes noires vis-à-vis la maternité et le mariage. En considérant ces femmes comme dépendantes et faibles, les instances étatiques négligent de tenir compte de leurs pratiques différentes, voire opposées à celles du groupe dominant (Blum et Deussen, 1996). Les familles noires sont alors vues comme déviantes et non-conformes à la norme (Dickerson, 1995).

1.4 Conclusion partielle

Aux États-Unis, la variante structuraliste du modèle «race-classe-genre» a été utilisée pour comprendre la situation particulière des femmes monoparentales Africaines-Américaines. En effet, ces familles vivent une précarité économique qui semble se transmettre à travers les générations. Contrairement aux explications démographiques et culturelles, certaines auteures affirment que l'expérience de ces femmes ne doit pas être étudiée en fonction des normes du groupe majoritaire. En ce sens, vu les inégalités de classe, de genre et de «race» inhérentes à la société américaine, ces femmes n'accèdent pas aux opportunités professionnelles et éducationnelles qui favorisent une pleine valorisation de soi. Dans ce contexte, la maternité devient une stratégie pour contourner les effets pervers de la société. De plus, l'idéologie de l'État à propos de la maternité, du mariage et de la féminité est destinée à la population majoritaire et ne rend pas compte de leurs valeurs. Celles-ci sont distinctes mais équivalentes à celles de la population européenne américaine. Notamment, ces familles ont souvent une structure familiale de

type matrifocal, c'est-à-dire qu'elle est concentrée autour des femmes de la famille, et ne valorisent pas nécessairement la socialisation des enfants à l'intérieur des liens du mariage.

À la lumière de ceci, dans les prochains chapitres, nous examinons la situation des femmes haïtiennes monoparentales de Montréal. En l'absence d'études sur le sujet, nous traitons parallèlement les écrits sur l'immigration des femmes haïtiennes au Québec, la dynamique de la monoparentalité féminine au Québec et les organismes communautaires québécois.

Chapitre 2 - L'immigration haïtienne : des «minorités doublement visibles»

2.1 Mise en contexte

L'étude de la dynamique de la monoparentalité des femmes haïtiennes à Montréal nécessite de consulter la littérature sur l'immigration au Québec. En ce sens, ce deuxième chapitre présente d'abord le profil statistique et démographique de la deuxième vague migratoire haïtienne du Québec. Ensuite, il traite plus spécifiquement de la situation des femmes haïtiennes issues de l'immigration, à partir de leur vécu en tant que femmes immigrantes et en tant que femmes haïtiennes «racisées».

2.2 Quelques considérations statistiques et démographiques

Le Québec, province de multiples migrations, a connu deux grandes vagues migratoires. La première période, celle d'avant 1970, qualifiée «d'ancienne migration» dans la littérature, était surtout le fait de personnes provenant de pays d'Europe. Les stratégies entourant cette immigration voulaient principalement répondre à des besoins en main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée (Labelle, 1989). L'immigration haïtienne, qui a débuté autour des années 1940, présente un profil semblable à celle de cette première vague. Les Haïtiens venus avant 1970 connaissaient, au pays d'origine, une situation économique assez confortable. Les premiers migrants étaient surtout des étudiants et des professionnels. Plusieurs oeuvraient dans les secteurs de la santé et de l'enseignement (MCCI, 1995).

Le début des années 1970 a marqué une nouvelle période migratoire. Le bassin de recrutement des immigrants s'est déplacé de l'Europe vers d'autres aires géographiques telles que l'Asie, l'Afrique, les Caraïbes et l'Amérique du Sud (Piché, 1992). Depuis 1974, la proportion des immigrants, venus d'ailleurs que d'Europe, n'a cessé de croître (Labelle, 1989). Plus de 70% des personnes immigrées entre 1981 et 1986 étaient nées ailleurs que dans un pays d'Europe. En 1991 et en 1996 environ 6,9% des nouveaux immigrants du Québec provenaient d'Haïti. Ce pays est au deuxième rang des dix principaux lieux de naissance pour la population immigrante totale de la province québécoise (Statistiques Canada, 1996 ; MRCI, 1998).

Au cours de la période des années soixante-dix, 41% des immigrants ont été admis dans la catégorie des indépendants (Labelle, 1989), c'est-à-dire que leur sélection s'est effectuée selon leurs qualifications professionnelles et une évaluation de leur capacité d'intégration à la société d'accueil (Labelle et al., 1983). Cela dit, 36% de ceux-ci appartenaient à la catégorie «famille» (ou couramment appelée parrainage), parmi laquelle les femmes constituaient une majorité. Ces personnes sont, par définition, «juridiquement liées» à un membre de la famille qui s'engage à subvenir à leurs besoins pour une période prédéterminée. Également, 16% de cette migration étaient composée de personnes réfugiées admises selon des programmes spéciaux et 7 %, des parents aidés (Labelle, 1989). Selon des données du recensement de 1996, pour la décennie 1980-1989, 35,8% des migrants reçus faisaient partie de la catégorie «famille» ; 48,15% de la catégorie «indépendants» et 16,1% étaient de la catégorie «réfugiés». Pour la décennie 1990-1999, 46,9% des immigrants étaient de la catégorie des indépendants. La moyenne

de ceux admis selon la catégorie «famille» fut à la baisse, avec un pourcentage de 30,3, alors que pour la catégorie des réfugiés, la moyenne fut à la hausse, atteignant 22,9% (Statistiques Canada, 1996).

Cette deuxième période est originale vu la surreprésentation des femmes issues de groupes ethniques et «racisées». En effet, elle marque l'arrivée d'une forte proportion de femmes immigrantes au Québec. Plus de la moitié de la population immigrante du Québec en 1981 était féminine. Parmi celle-ci, 85% étaient originaires d'Haïti (Labelle et al. , 1983). De plus, selon Lamotte (1985), en 1981, 6,9% des femmes immigrantes étaient monoparentales. Parmi ces dernières, 21,3% provenaient d'Haïti et des autres Antilles. Si l'on considère le groupe des mères seules immigrées haïtiennes et des autres Antilles, de façon isolée on se rend compte que 16,2% d'entre elles vivaient un épisode monoparental. Ces pourcentages de monoparentalité seraient liés au fait que les femmes haïtiennes proviennent de régions où la monoparentalité féminine et la matrilinearité constituent des modèles familiaux qui se sont poursuivis dans la nouvelle société (Lamotte, 1997 ; Christensen et Weinfeld, 1993).

Des données plus récentes provenant de 1991 tracent un portrait d'ensemble pour la population provenant des Caraïbes et des Bermudes. Ainsi, pour cette population, on observe un taux de monoparentalité de 47,7 %. Si on considère les catégories **Haïti et autres Antilles** et **Caraïbes et Bermudes** comme étant mutuellement inclusives, ce taux indiquerait une augmentation du taux de monoparentalité depuis 1981. En effet, 27,5% des mères monoparentales immigrées provenaient des Caraïbes et des Bermudes ; parmi

celles-ci, 84.4% vivaient dans la région de Montréal. En outre, environ la moitié (50,2%) d'entre elles sont venues au Québec durant la période 1971-1980 (Lamotte, 1997).

En matière de la scolarité, 22% ont une 8^{ième} année ou moins, 48.6% entre 9-13 ans de scolarité et 29% ont 14 années de scolarité ou plus. Ces femmes seraient plus actives sur le marché du travail que l'ensemble des femmes monoparentales du Québec, avec un taux d'activité de 63% contre 55.2%. Cependant, elles connaissent un taux de chômage supérieur à l'ensemble, soit 24% comparativement à 19.3% pour l'ensemble de la population (Lamotte, 1997).

2.3 Les femmes immigrantes

La situation des femmes immigrantes dépend de leur statut d'emploi. Il semble que les femmes haïtiennes aient connu une insertion économique semblable aux autres femmes venues au cours de cette deuxième période migratoire. Selon Labelle (1989), l'insertion économique des femmes immigrantes s'effectue plus difficilement que celle des hommes. Elle se produit «de façon variable en fonction d'un marché du travail dont la segmentation s'articule autour des rapports de classes, de genre et de rapports liés à l'ethnicité.» (Labelle,1989 : 117-118). En ce sens, les femmes immigrantes sont doublement désavantagées. D'une part, elles connaissent des conditions socio-économiques inférieures à celles des hommes immigrants ; leurs taux d'activité sont moins élevés et leur taux de chômage est deux fois plus grand que celui des hommes. D'autre part, elles sont sous représentées dans les domaines professionnels et

intermédiaires et surreprésentées dans les emplois des industries de fabrication et de montage (Labelle, 1989 ; Berthelot, 1991). Celles-ci oeuvrent également dans les domaines manufacturier, des services et domestique (Morin, 1993).

Qui plus est, les femmes immigrantes parrainées, provenant surtout de pays du Tiers monde, connaissent en général un taux d'activité relativement élevé. Cependant, leur taux de chômage est plus élevé que celui des immigrantes non-parrainées du Tiers monde. Cette population féminine, souvent non qualifiée, connaît une intégration et une adaptation difficile au pays d'accueil (Labelle, 1989).

Cela dit, les femmes immigrées ne forment pas un groupe homogène. Selon Taboada-Léonnetti (1983), elles s'inscrivent dans l'un des modèles d'intégration suivants : premièrement, elles peuvent avoir la responsabilité de garder la tradition et de maintenir les normes et valeurs du pays d'origine. Ce rôle est un élément important pour la stabilité d'un groupe ethnique. Les femmes qui tiennent ce rôle sont souvent d'origine rurale et partagent un projet familial commun avec leur mari mais s'investissent moins dans l'activité économique. Ces femmes perçoivent les obstacles de l'immigration de façon temporaire et supportent beaucoup mieux les côtés négatifs de l'émigration. Particulièrement, celles dont l'univers est centré autour du foyer, se définissent d'abord en tant que mères et épouses. Pour elles, l'immigration sert à améliorer leurs conditions de vie. Par contre, il arrive que le mari et les enfants contestent ces pratiques traditionnelles. Dans ce cas, leur statut étant dévalorisé et remis en cause, les femmes immigrantes arrivent difficilement à exercer leur rôle de pivot familial.

Le deuxième modèle correspond aux femmes immigrantes qui étaient déjà engagées vers le changement lors de la migration. Elles sont ouvertes et sensibles à l'innovation. Celles-ci considèrent souvent que le statut de la femme moderne est plus favorable. Ces changements concernent autant les pratiques que les modèles culturels. Celles en couple contestent leurs schèmes culturels qui prônent des attitudes de soumission et de dépendance envers le mari. Leur adhésion au modèle culturel de la société d'accueil entraîne parfois des conflits conjugaux. Certains hommes perçoivent le comportement de la femme comme une trahison envers le groupe ethnique d'appartenance. Ces derniers craignent la fragmentation de la solidarité du groupe, l'affaiblissement et la destruction de leur culture d'origine.

Pour les femmes immigrantes, la confrontation avec de nouvelles normes régissant les rapports de genre de la société d'accueil semble donc la cause principale des ruptures d'unions effectuées au pays d'accueil : celles-ci seraient essentiellement distinctes des normes véhiculées au pays d'origine (Bibeau et al, 1992 ; Taboada-Léonnetti, 1983 ; Legault, 2000). En ce sens, dans la nouvelle société, les femmes immigrantes, qui occupaient auparavant un rôle subordonné face aux hommes, partagent souvent l'autorité avec le mari. Les hommes s'aperçoivent alors qu'elles exercent un certain pouvoir économique et décisionnel. Cette situation débouche parfois sur des conflits conjugaux qui peuvent aller jusqu'à la violence et la séparation (Bibeau et al., 1992). En revanche, l'acquisition d'un certain pouvoir économique n'arrive pas toujours à faire diminuer la dépendance des femmes à l'égard du conjoint. Le travail domestique peu valorisé, un

salaires d'appoint et la perte du réseau d'entraide traditionnel contribuent à augmenter l'assujettissement des femmes (Labelle et al, 1987).

Le dernier modèle d'intégration élaboré par Taboada-Léonnetti (1983) s'applique surtout aux jeunes femmes immigrantes. Celles-ci sont confrontées à une certaine déstabilisation de la famille. Elles vivent principalement des conflits liés aux contradictions culturelles auxquelles elles sont sujettes. Ces conflits peuvent prendre parfois une ampleur dramatique conduisant certaines à fuguer, voire se suicider. En contrepartie, la croisée des cultures majoritaires et minoritaires permet de redéfinir l'identité féminine et de créer une nouvelle connaissance culturelle.

Dans le même sillage, l'étude de Duval (1992) expose la situation pour les femmes immigrantes au foyer. Selon l'auteure, la dynamique des mères au foyer tourne autour de deux aspects : d'une part, leur condition d'immigrante et d'autre part, la condition dans laquelle elles exercent leurs fonctions de mère. L'auteur affirme que ces deux conditions dépendent fortement des changements liés aux réseaux de solidarité lors de la migration. Ainsi, les réseaux de solidarité des femmes immigrantes s'amenuiseraient lors de la migration.

De plus, ces réseaux ne jouent plus le même rôle dans la société d'accueil. Au pays d'origine, les travaux domestiques étaient partagés entre les femmes de la famille élargie (le conjoint ne participait pas à ce partage des tâches) alors qu'au pays d'accueil, la cohabitation familiale représente une situation temporaire, le temps d'acquiescer une

certaine autonomie financière. Selon l'auteure, pour les populations récemment immigrées, la résidence en famille est rare et transitoire, sauf en cas de rupture conjugale. Cependant, elles conservent une proximité résidentielle et habitent souvent dans le même quartier, voire le même immeuble.

Cette transformation du réseau traditionnel d'entraide affecte les femmes récemment immigrées de deux façons : d'une part, elles sont plus susceptibles de tomber dans l'isolement et la dépendance à l'égard du conjoint et, d'autre part, elles doivent créer de nouveaux réseaux de solidarité. Ces femmes sont donc prises en charge par leur communauté ethnique, c'est-à-dire, les commerces, les églises et les associations de leur communauté. Legault et Lafrenière (1992) ajoutent que la perte de la famille étendue du pays d'origine ou le relâchement du réseau d'entraide traditionnel a pour effet de diminuer l'aide concrète qu'elles reçoivent. Le réseau d'entraide se structure alors à l'échelle internationale sous formes d'aide monétaire, de lettres, de visites, de partage de renseignements, et d'échange de services.

Pour Duval (1992), les solutions de prise en charge ne contribuent pas à freiner l'isolement et la dépendance des mères au foyer récemment immigrées. Il faut développer des initiatives qui permettent un regroupement où elles peuvent échanger, avoir du soutien et de l'encouragement. L'auteure ajoute que les difficultés rencontrées par ces mères peuvent s'apparenter à celles que vivent certaines Québécoises de souche, isolées, démunies, pauvres car elles partagent un lien commun qui est lié à leur statut de mère au foyer.

Selon Legault (2000), peu importe leur statut familial, l'intervention auprès des femmes immigrantes doit se situer dans une approche féministe dans la mesure où son champ d'action privilégie l'autonomie des femmes, l'auto-prise en charge de leur vie, la lutte contre les discriminations vécues par les femmes, la prise de conscience des problèmes sociaux féminins et la solidarité féminine. Elle doit aussi prendre en compte les particularités des femmes immigrantes et s'inscrire également dans une approche interculturelle. Cette approche a été développée dans les milieux scolaires et des services sociaux québécois. Elle met l'accent sur les rapports dynamiques entre les professionnels du groupe majoritaire et les minorités ethniques en «processus d'acculturation» (Legault, 2000 : 48). Ce dernier se définit comme :

«L'interpénétration entre les cultures, sans gommer l'identité spécifique de chacune d'elles, mettant le multiculturel en mouvement pour le transformer véritablement en interculturel, avec tout le dynamisme que cela implique. L'interculturel vise à favoriser l'interaction dynamique des cultures minoritaires et la culture majoritaire et qu'elles peuvent s'enrichir mutuellement. Cela inclut la formation sur les autres cultures, le développement d'attitudes positives à l'égard de l'autre, le respect de la diversité et les échanges culturels sur une base égalitaire »(Legault, 2000 : 47)

En somme l'intervention auprès des femmes immigrantes doit s'effectuer selon le modèle féministe/interculturel. En plus de privilégier leur intégration à la société québécoise, cette approche implique la prise en compte des normes et valeurs de leurs pays d'origine

2.4 Les femmes haïtiennes

En plus de vivre les difficultés liées à leur statut de femmes immigrantes, les femmes haïtiennes sont confrontées aux difficultés associées à leur origine ethnique et «racisée». Les Haïtiens et Haïtiennes ayant migré au cours de la deuxième période connaissent une

situation plus difficile que leurs prédécesseurs. En effet, ceux qui s'installèrent au Québec, durant la première période, se sont associés au projet nationaliste québécois. Ces derniers auraient vécu très peu de racisme et s'intégrèrent rapidement à la société québécoise francophone (Morin, 1993).

Ainsi, les Haïtiens de la deuxième vague émigrent surtout des régions rurales et connaissent une situation économique moins favorable que les premiers (Labelle et al., 1983). Leur visibilité accrue, vu la forte pauvreté, amène des difficultés liées aux discriminations raciales et culturelles (Morin, 1993). Selon l'étude de Labelle et Lévy (1995), les leaders haïtiens marquent une distinction entre le racisme et l'ethnocentrisme vécus au Québec. Pour eux, le Québec serait plutôt ethnocentrique et xénophobe, dans la mesure où le racisme véhiculé s'exprime rarement au sein des institutions. D'ailleurs, il serait surtout causé par des pratiques individuelles et ne serait pas généralisé.

Cela dit, même si le racisme au Québec n'est pas institutionnalisé, les pratiques dites racistes existent et prennent plusieurs formes. D'abord, il s'inscrit dans le logement : par exemple avec le «refus des propriétaires» (Morin, 1993 : 156). La discrimination dans le logement semble être expliquée par des raisons d'ordre culturel (Labelle et Lévy, 1995). Ensuite, il s'exprime dans le travail : certains employeurs donnent aux Haïtiens et Haïtiennes des charges de travail plus lourdes, souvent pour un salaire moindre. Finalement, les pratiques discriminatoires s'effectuent dans le milieu scolaire. Elles s'inscrivent à travers les ouvrages scolaires, l'attitude de certains personnels enseignants et «l'agressivité sournoise ou brutale des condisciples blancs» (Morin, 1993 : 156). Dans

ce contexte, les leaders haïtiens ont formé une allégeance temporaire avec les Noirs anglophones de Montréal, afin de dénoncer le racisme. Toutefois, les objectifs des associations haïtiennes voulaient principalement favoriser l'intégration des Haïtiens et Haïtiennes au Québec, ainsi que supporter le pays d'origine. Ces associations ont été mises sur pieds vers les années 1980, autour des politiques de l'ancien ministère des communautés culturelles maintenant le Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration. Ce dernier voulait favoriser «l'épanouissement des communautés culturelles et leur participation à la vie nationale» (MCCI, 1983 : 7).

Dans ce contexte, le racisme au Québec semble suivre la définition du néo-racisme de Balibar (1988). L'auteur, propose que contrairement aux théories racistes qui se basent sur des réalités visibles pour élaborer une typologie dite scientifique des «races» humaines, aujourd'hui, il existe un nouveau racisme, un « racisme sans races». Ce dernier émerge des sociétés contemporaines dans la mesure où le terme de «race» a donné place au terme d'immigrant. La société moderne tourne autour d'un certain complexe de l'immigration. En effet, pour certains leaders des communautés culturelles, l'ethnocentrisme québécois prend source dans la peur des Québécois de perdre leur langue, leur culture (Labelle et Lévy, 1995).

Le racisme contemporain ne fait plus reposer les préjugés sur la supériorité biologique d'une «race» sur une autre, mais sur l'irréductibilité des différences culturelles. On passe donc d'une théorie des «races» à une théorie des relations ethniques (Balibar, 1988 ; Juteau et El Yamani, 1993 ; Guillaumin, 1992). En effet, le terme «ethnique» est «moins

chargé de lourds implicites liés aux doctrines racistes (peu importe le terme «race» ou ethnie) il s'agit de nommer des groupes qui présentent des traits spécifiques différents, une langue commune, une histoire partagée, une religion, une nation d'origine» (Guillaumin, 1992 : 13).

2.5 Conclusion partielle

Outre des considérations démographiques, peu d'études menées au Québec ont abordé la dynamique de la monoparentalité des femmes «racisées». Or, la deuxième vague migratoire du Québec a amené une forte proportion de femmes immigrantes provenant des Caraïbes et des Bermudes et appartenant principalement à la catégorie des parrainées. Le groupe présente un taux de monoparentalité relativement élevé. Parmi ces femmes, plusieurs sont d'origine haïtienne. Depuis 1970, Haïti est au deuxième rang des dix principaux pays de naissance des immigrants du Québec. Certaines de ces femmes sont chefs de famille monoparentale, soit parce qu'elles ont migré seules, soit parce qu'elles le sont devenues une fois au pays d'accueil. Le déséquilibre du sexe-ratio, ainsi que des questions d'ordre culturelles et sociales, semblent expliquer ce fort taux de monoparentalité pour cette population. En effet, d'une part, il semble que la structure familiale de la population provenant des Caraïbes et des Bermudes est de type matrifocal, c'est-à-dire que la famille se construit autour des femmes du foyer. D'autre part, la maternité n'est pas nécessairement valorisée à l'intérieur des liens du mariage.

Comme leur homologues immigrantes, elles ne forment pas un groupe homogène et elles s'intègrent différemment dans la nouvelle société. Alors que certaines conservent des valeurs plus traditionnelles, les autres adhèrent plus facilement aux nouvelles normes de la société d'accueil. Lorsqu'elles ont un conjoint, cette situation peut générer des conflits au sein du couple. Pour les plus jeunes, la confrontation des normes majoritaires et minoritaires peut créer une situation de crise ou produire une « culture nouvelle ». Par ailleurs, celles qui sont actives sur le marché se concentrent dans des secteurs précaires d'emploi ; le marché du travail étant segmenté en fonction de rapports de classe, de genre, de « race » et d'ethnicité.

En revanche, celles qui sont mères au foyer risquent particulièrement de tomber dans l'isolement vu la réduction du réseau de solidarité lors de la migration. Cependant, elles forment parfois un réseau social à l'échelle internationale. Elles sont aussi prises en charge par leur communauté ethnique qui favorise leur intégration à la société québécoise. Il semble aussi que pour celles qui sont au foyer, une approche qui unit femmes immigrantes et femmes québécoises est à privilégier. Toutefois, peu importe leur statut familial, l'intervention auprès des femmes immigrantes s'effectue généralement selon une approche interculturelle.

Cela dit, en tant que femmes haïtiennes « racisées », leur situation est plus précaire que les Haïtiennes venues avant les années 1970. Elles subissent des discriminations dans le logement, le travail et en milieu scolaire. Malgré que le racisme au Québec ne soit pas institutionnalisé, ce dernier s'exprimerait à travers les différences culturelles entre les

Haïtiens et les Québécois de souche. Toutefois, les associations haïtiennes sont surtout préoccupées par l'intégration de leur groupe ethnique à la société québécoise.

Chapitre 3 - La dynamique de la monoparentalité féminine au Québec

3.1 Mise en contexte

La littérature sur l'immigration au Québec illustre l'arrivée d'une population doublement visible. L'immigration des femmes haïtiennes représente la tendance de cette deuxième vague migratoire. En tant que «racisées», elles subissent des discriminations raciales. En tant que femmes immigrantes, elles doivent s'intégrer à la nouvelle société et vivent une situation socio-économique précaire. Par contre, il existe peu d'études qui discutent de leurs particularités en tant que femmes monoparentales. En ce sens, une partie de leur réalité s'apparente à celle des femmes monoparentales dans leur ensemble.

Ainsi, dans le premier volet de ce chapitre, nous allons brosser un portrait de la dynamique de la monoparentalité féminine au Québec, depuis le début des années 1970. Nous allons présenter ses différentes définitions ainsi que son évolution statistique et démographique. De plus, quelques études empiriques décriront les contraintes actuelles auxquelles ces femmes sont confrontées : isolement, dépendance et pauvreté à l'égard d'un État qui tend à se désengager de plus en plus de ses responsabilités antérieures.

3.2 Un aperçu démographique

La monoparentalité féminine n'est pas un phénomène nouveau (Brassard, 1992 ; Dandurand et Lemieux, 1990 ; Dandurand, 1994 ; Hudson et Galaway, 1993 ; Desrosiers

et al., 1993). Par contre, celle-ci s'est transformée au sens où dans les sociétés industrielles contemporaines, elle provient de divorces et de ruptures d'union, plutôt que du décès d'un des conjoints (Hudson et Galaway, 1993 ; Dandurand et Lemieux, 1990 ; Dandurand, 1994, Desrosiers et al. 1993 ; Brassard 1992 ; Gauthier, 1993). Selon une étude de Marcil-Gratton (1992), on pourrait prévoir que près d'un enfant sur deux connaîtra la rupture d'union de ses parents avant d'atteindre l'âge de vingt ans (Desrosiers et al., 1993).

Au Québec, entre 1971-1981, les ménages monoparentaux ont fait un bond de 54% et plus de 8 fois sur 10 ces familles avaient à leur tête une femme (Dandurand, 1988). En 1981, 85 % des familles monoparentales étaient matricentriques (Le Bourdais et Rose, 1986). En 1986, le pourcentage de ce type de famille était établi à 82 % (Desrosiers et al., 1993). En 1991, 14% des familles canadiennes étaient dirigées par des mères seules (Hudson et Galaway, 1993). Selon Desrosiers et al. (1993), l'augmentation des familles monoparentales dirigées par les femmes observée entre 1971 et 1986, serait reliée en partie à des changements démographiques.

Les causes d'entrée en monoparentalité se sont transformées en grande partie depuis la loi d'accès au divorce de 1969 et l'augmentation des unions de fait. Ces changements entraînent la modification des caractéristiques de ces familles, d'une part, comme déjà énoncé, elles sont de plus en plus dirigées par des femmes, mais qui plus est, celles-ci sont de plus en plus jeunes, ayant, en majorité, sous leur responsabilité des enfants d'âge préscolaire (Gignac et Desrosiers, 1992). En 1986, 1/3 des femmes cheffes de familles étaient âgées de moins de 35 ans (Desrosiers et al, 1993). En 1989, au Canada, 94%

d'entre elles étaient âgées entre 15-24 ans (Hudson et Galaway 1994) ; ces chiffres ne cessent de grimper puisque, selon les données de Statistique Canada, en 1996, 81,48% des familles monoparentales étaient sous la charge d'une femme.

Selon Dandurand (1988), si les mères prennent en plus forte proportion la charge des enfants lors d'une rupture, ce n'est pas un effet de nature mais ce phénomène se situe dans la «continuité des arrangements qui ont présidé à la définition des rôles de chacun des sexes dans la famille conjugale des sociétés industrielles »(Dandurand : 1988 : 16) Le modèle «mère ménagère/père pourvoyeur» demeure la norme dans la société contemporaine.

Pour certains auteurs, ce profil démographique spécifique qui se dessine dans les sociétés industrielles avancées va de pair avec l'apparition d'une «nouvelle monoparentalité» (Desrosiers et al, 1993 ; Dandurand, 1990). Pour reprendre les termes de Gauthier (1993) : les transformations démographiques, la fragilisation du mariage et la multiplication des ruptures sont à la base de la monoparentalité contemporaine. Pour Desrosiers et al. (1993), nous sommes dans une période marquée par l'instabilité conjugale puisque le mariage est en perte de popularité, les naissances hors mariage ne cessent d'augmenter et la fécondité est en chute libre.

Pour Dandurand (1994), la spécification des rôles liés au sexe, couramment appelée division sexuelle du travail dans les sociétés industrielles, explique également ces changements familiaux. En effet, il semble que certaines femmes ont cherché à effectuer

des changements au niveau de leur autonomie personnelle et financière. Parfois ces gains ont entraîné des coûts importants comme la violence du conjoint car « certains d'entre eux ont cherché à rétablir leur position hégémonique et à assujettir ces conjointes. » (Dandurand, 1994 : 536).

3.3 Définitions

Malgré les nuances apportées par les différents auteurs concernant les causes de l'augmentation de la monoparentalité féminine en Amérique du Nord, on ne peut contester les statistiques d'une telle augmentation au fil des années. Ce qui est tout autre en ce qui concerne la définition de la monoparentalité. La famille monoparentale est définie selon la perception populaire comme « une famille « *normale* » (nucléaire) amputée d'un de ses parents, le plus souvent le père » (Gignac et Desrosiers, 1992 : 1). Cette définition, qui relève du sens commun, ne fait pas l'unanimité parmi les spécialistes des sciences sociales. Statistique Canada, définit la famille monoparentale comme : « toute unité familiale où une personne vit sans conjoint et avec au moins un enfant célibataire (sans conjoint ni enfant, quel que soit son âge.) » (Desrosiers et al., 1993 : 199)

Par contre, plusieurs auteurs contestent cette définition figée et insistent sur le fait que le terme de monoparentalité englobe plusieurs réalités et en ce sens devient une notion fourre-tout (Dandurand, 1988 ; Desrosiers et al, 1993 ; Hudson et Galaway, 1993). Selon Dandurand (1988), le terme n'est pas pertinent pour décrire les situations complexes inhérentes au phénomène. L'auteure ajoute que la notion de monoparentalité implique

qu'une seule dyade soit conservée, soit la dyade maternelle ou la dyade paternelle, tandis que dans l'expérience quotidienne, c'est surtout l'absence d'alliance qui caractérise ces familles ; le terme comprenant un amalgame de réalités familiales (Dandurand, 1994).

Dans le même sillage, Desrosiers et al. (1993) considèrent que la monoparentalité n'est pas une situation fixe et immuable. En étudiant les modalités d'entrée, de durée et de sortie de la situation monoparentale, ces auteurs voient le phénomène comme une période transitoire dans la trame d'une vie, plus précisément : «Toute période, quelle qu'en soit la durée, durant laquelle une femme a vécu sans conjoint et avec au moins un enfant à charge» (Desrosiers et al., 1993 : 201). Suite à leur étude empirique sur la dynamique du phénomène, ces auteurs concluent que la plupart des études se limitent à dresser un portrait global de la monoparentalité alors que ce terme masque une pluralité de situations possibles. Toujours selon ces auteurs, la durée de l'épisode monoparental, ainsi que la façon d'en sortir, dépendraient fortement des modalités d'entrée ainsi que d'autres caractéristiques, telles que l'âge des femmes à l'entrée de l'épisode, leurs situations d'emploi ainsi que l'ampleur de leurs charges parentales. En d'autres termes, la monoparentalité semble dessiner un éventail de trajectoires familiales et individuelles variées (Desrosiers et al, 1993).

3.4 Monoparentalité et pauvreté

Outre les constats démographiques, statistiques et terminologiques, plusieurs études se penchent plus spécifiquement sur la situation concrète des familles monoparentales

dirigées par une femme. Ces études, pour la plupart empiriques, mettent surtout l'emphase sur trois dimensions ou conséquences de la monoparentalité féminine qui sont la pauvreté accrue, l'isolement et la dépendance de certaines mères seules envers l'État (Dandurand, 1994 ; Gauthier 1993 ; Le Bourdais et Rose, 1986 ; Dandurand et Mc All, 1996).

Au sujet de la pauvreté, Le Bourdais et Rose (1986) avancent que cette dernière est une conséquence du nouveau contexte politique et économique néo-conservateur de la société québécoise. Selon ces auteurs, la pauvreté des familles monoparentales dirigées par une femme s'inscrit dans toutes les sphères de leur vie. Pour donner quelques statistiques sur la pauvreté de certaines mères seules : en 1981, selon Statistique Canada, 62,3 % d'entre elles vivaient sous le seuil de la pauvreté (Le Bourdais et Rose, 1986). Selon Brassard (1992), en 1981, le revenu personnel d'une femme monoparentale était établi à 8 353 \$ et le revenu moyen à 10 839 \$.

Le Bourdais et Rose divisent alors les femmes monoparentales en deux catégories, d'une part, celles qui sont actives sur le marché du travail et, de l'autre, celles qui vivent des prestations d'aide sociale. En 1983, une femme monoparentale devait gagner au moins 14 000\$ par année, soit deux fois le salaire minimum, pour qu'il soit avantageux pour elle d'être sur le marché de l'emploi. De plus, selon les chiffres du Ministère de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu du Québec, 57,2% de leurs bénéficiaires étaient des femmes seules avec enfants à charge. Ces auteurs attribuent ce fort taux au manque d'accessibilité au logement (décent) ainsi qu'à une insuffisance dans le secteur des

services de garde. Pour elles, ces lacunes relèvent des nouvelles politiques néo-conservatrices qui ne prennent pas en compte les besoins particuliers des mères seules. La solution immédiate se situant au niveau du regroupement collectif des femmes afin de se faire entendre sur la place publique (Le Bourdais et Rose, 1986). Cette étude, d'ailleurs peu récente, semble émettre des causes strictement structurelles à la situation des femmes monoparentales et a également tendance à globaliser leur situation. Pour Dandurand (1994) et Desrosiers et al (1986), cette vision néglige d'autres aspects tels que le non-paiement de la pension alimentaire par les «pères» .

Par contre, Dandurand (1994), privilégiant une problématique liée aux rapports de sexe inhérents à la société contemporaine, considère que certaines mères seules auraient plus de risque de tomber dans la pauvreté que d'autres, en fonction de leur niveau de scolarité, de leurs qualifications professionnelles, ainsi que du soutien qu'elles peuvent obtenir.

Tout comme Le Bourdais et Rose (1986), l'auteure avance qu'il y a une lacune au niveau de l'accessibilité des services de garde et que les faibles taux de salaires que recevraient ces femmes si elles avaient intégré le marché du travail expliquent leur inactivité. En effet, la plupart des emplois accessibles à ces femmes se situent dans des secteurs précaires, et ce, même pour celles qui sont fortement scolarisées. En continuité avec Le Bourdais et Rose, Dandurand (1994) reconnaît que le salaire de rupture de l'aide sociale pour ces femmes doit être plus élevé, compte tenu des coûts supplémentaires et, par conséquent, le soutien qu'elles obtiennent est insuffisant. Cependant, l'auteur se démarque en soutenant que les femmes monoparentales ne peuvent être réparties en deux catégories fixes (c'est-à-dire celles qui sont actives et inactives en rapport à l'emploi).

En ce sens, Dandurand (1994) répartit les femmes monoparentales en trois catégories, en partant du constat que quel que soit leur niveau de scolarité, toutes connaissent un appauvrissement après la rupture. Le premier type comprend les mères seules ayant un revenu équivalent ou supérieur au revenu familial moyen et ayant une scolarité élevée. Ces femmes, ont été, pour la plupart, toujours actives sur le marché du travail et leurs ex-conjoints versent le plus souvent la pension alimentaire de façon régulière.

Le deuxième type regroupe les mères seules actives à scolarité moyenne ayant une trajectoire professionnelle discontinuée pendant leur union. Leurs revenus se situent juste au-dessous du seuil de pauvreté et elles ne reçoivent pas toutes l'aide de l'ancien conjoint.

Le troisième type de mères seules se divise en deux sous-catégories. La première comprend les mères seules vivant en dessous du seuil de pauvreté, à scolarité moyenne. Ces femmes ont, le plus souvent, des enfants en bas âge au moment de la rupture. Elles sont, soit travailleuses à temps partiel, soit assistées de l'État, mais la plupart ont des projets de retour sur le marché du travail lorsque leurs enfants seront en âge d'être scolarisés. Dandurand précise que ces femmes ont une volonté de s'en sortir mais auront besoin d'aide en cours de processus. La deuxième sous-catégorie regroupe les mères seules peu scolarisées, ménagères ou travailleuses peu qualifiées pendant l'union. Elles sont pour la plupart assistées de l'État et ce avec le risque d'y demeurer à long terme. Pour Dandurand (1994), la valorisation de la maternité est centrale dans la trajectoire de

vie des femmes ce groupe. De plus, l'auteur ajoute qu'il faudrait élaborer des solutions collectives pour améliorer leurs conditions de vie.

Par conséquent, pour Dandurand (1994), en plus des aspects économiques, il faut tenir compte de considérations culturelles, au sens où ces femmes semblent également se valoriser à travers leur rôle de mère. Cela leur permet de continuer à s'inscrire dans l'idéologie normative de la société. En d'autres termes, la transition vers le marché du travail étant difficile, il est parfois plus facile pour elles de rester sur l'aide sociale car, en même temps, elles acquièrent une certaine autonomie financière. Il faut noter que l'étude de Dandurand concerne surtout les mères seules qui ont connu une rupture d'union suite à un divorce ou une union libre et qui n'étaient pas actives sur le marché du travail. Cela dit, dans cette étude, la question de la valorisation à travers la maternité n'a pas son équivalent pour les femmes immigrantes «racisées».

Sans contredire Dandurand, Gorlyck (1988) avance qu'un salaire relativement élevé a un impact positif sur la satisfaction vis-à-vis les rôles et compétences parentaux. Le fait d'être en emploi peut affecter l'état de santé de certaines femmes monoparentales. Par contre, l'étude de Gorlyck se détache quelque peu de celle de Dandurand en ajoutant que les femmes monoparentales prestataires de l'aide sociale possèderaient moins d'estime de soi et leur concept du moi serait plus négatif que celles intégrées sur le marché du travail.

3.5 Les enjeux du désengagement de l'État pour les femmes monoparentales

La pauvreté n'est pas la seule conséquence possible pour les mères seules, l'isolement et la dépendance vis-à-vis l'État en sont d'autres à ne pas négliger. D'ailleurs, il nous est difficile de séparer ces trois phénomènes lorsqu'il s'agit de décrire l'univers quotidien des mères monoparentales les plus à risque. En effet, bon nombre de ces mères seules se retrouvent sur l'aide sociale et sont coupées de tout soutien relationnel. En ce sens, les politiques et l'idéologie étatique jouent un rôle primordial dans la compréhension du phénomène de la monoparentalité féminine.

Depuis environ une décennie, on observe un certain désengagement de l'État à l'égard des populations défavorisées, dont les femmes monoparentales. Ce désengagement « renvoie à une crise financière et également à une crise de confiance au sens où «la mise en évidence des effets pervers et des problèmes liés à l'approche bureaucratique et professionnelle a ramené l'appareil étatique à plus de modestie, voire à d'angoissantes incertitudes sur ses capacités dans certains domaines et certains types d'intervention » (Godbout et Charbonneau, 1994 : 10). D'une part, il doit effectuer plusieurs coupures dans les dépenses sociales (Dandurand et Mc All, 1996) et d'autre part, il n'est plus aussi évident que ce dernier pourra intervenir dans tous les champs et par conséquent remplacer la famille (Godbout et Charbonneau, 1994). Par la mise en pratique de sa nouvelle politique familiale en 1995 (dont la réforme de l'aide sociale), l'État a tenté de réduire le nombre de ses assistés sociaux ; cette réforme s'insère dans le désir de contrecarrer les deux lacunes citées ci haut, à savoir la crise financière et la solidarité sociale (Dandurand et Mc All, 1996).

Depuis le début des années 1970, période de montée du néo-conservatisme, le discours entourant les solidarités sociales fait place à une redéfinition de la notion de citoyenneté ; cette nouvelle citoyenneté «en appelle à la renaissance du citoyen autonome, responsable ou *participatif*» (Beauchemin et Beauchemin, 1998 : 140). Cette nouvelle définition marque le passage du «Welfare» au «Workfare», c'est-à-dire l'incitation au retour sur le marché de l'emploi des assistés sociaux (Beauchemin et Beauchemin, 1998 ; Dandurand et Mc All, 1996). Le travail rémunéré serait alors considéré comme le moyen privilégié pour réussir une intégration sociale et économique (Beauchemin et Beauchemin, 1998). Ce discours, qui prend place comme solution à la crise financière et qui s'inscrit dans une volonté d'accroître la solidarité, implique la participation «réelle» des citoyens. En effet, les valeurs d'autonomie et de participation qui sont véhiculées dans ce discours à tendance conservatrice, favorisent la responsabilisation des citoyens .

Les nouvelles orientations étatiques affectent plus particulièrement les mères seules car celles-ci forment 95 % de la population assistée sociale (Dandurand et Mc All, 1996). Plusieurs auteurs argumentent que cette réforme ne tient pas compte des besoins particuliers de ces femmes. (Dandurand et Mc All, 1996 ; Gauthier, 1993). Tenter de réduire la pauvreté économique et socioprofessionnelle de ces femmes revient à n'envisager leur dépendance envers l'État providence qu'en fonction de leurs besoins matériels et à négliger les autres aspects de leur vie (Gauthier, 1993).

De plus, selon Dandurand et Ouellette (1991), l'institution étatique n'est pas toujours orientée vers le soutien des personnes. Leur aide se voit complémentaire. Le soutien étatique «impose souvent des frontières précises au champ de compétence parentale et tend à définir les normes de qualité et de pertinence dans la prise en charge» (Dandurand et Ouellette, 1991 : 8), surtout en ce qui concerne l'éducation des enfants.

Cette normalisation des comportements et le caractère quasi-obligatoire de certaines mesures étatiques (fréquentation scolaire, soins de santé, allocations, garderie etc.) réduit la marge d'autonomie des personnes, et surtout des parents. Ces services étatiques visent souvent à privilégier «le développement de certains comportements jugés valables». En conséquence, on assiste alors à une confrontation au niveau des valeurs entre le personnel étatique et les usagers. En d'autres termes, même si le soutien de l'État envers les familles se traduit le plus souvent par une aide financière, ce dernier joue parfois un rôle d'arbitre, voire de juge, pour ce qui est de «la capacité d'une famille de s'occuper de ses membres» (Godbout et Charbonneau, 1994). Dandurand et Ouellette(1991) ajoutent :

«Le pouvoir de l'État sur les foyers dont l'autonomie est réduite apparaît plus clairement, particulièrement lorsque ses agents sont amenés à se substituer directement aux parents qui ne peuvent plus assumer l'entretien économique des membres du foyer. (Assurance-chômage, aide sociale, C.S.S.T) ou qui ne peuvent plus exercer leur parentalité (placement des enfants.) Selon les milieux, les parents sont inégalement capables d'éviter que se produise une telle atteinte à leur autonomie. L'entourage peut alors jouer un rôle de soutien important mais à la mesure de ses moyens et dans des circonstances où se pose tout autant le problème de l'autonomie à l'égard du réseau de parenté» (Dandurand et Ouellette, 1991 : 9)

L'enquête de Dandurand et Mc All (1996) sur la réforme de la sécurité du revenu dégage deux constats. C'est, d'une part, **l'inadaptation du marché du travail** au sens où le projet de retour au travail est limité par les exigences liées aux soins des enfants. Concrètement, les limites du marché liées à l'insuffisance des salaires, au besoin de rester

près des enfants, à la difficulté de concilier travail et famille, à un épuisement psychique etc. C'est, d'autre part, **l'inadaptation du système de sécurité du revenu**. Pensé en fonction du marché de l'emploi, ce système (avec des barèmes peu élevés et des mesures d'employabilité qui ont pour but premier de sortir les prestataires de l'aide sociale) ne tient pas compte des responsabilités parentales des femmes, sans oublier à une échelle plus individuelle, le traitement de certains agents qui envahissent parfois la vie intime des femmes par des visites à la maison voire par du harcèlement sexuel.

Pour les mères seules, cette réforme basée sur le principe du «citoyen responsable, autonome et participatif» semble négliger plusieurs variables. L'accessibilité au marché du travail n'est pas le seul facteur à l'origine d'une meilleure intégration des mères seules dans la société. Parmi ces critères, on retrouve également la qualité de vie avant le divorce, la stabilité émotionnelle des parents, les prédispositions individuelles aux troubles de l'adaptation (Gignac et Desrosiers, 1998), le soutien du réseau familial ainsi que la qualité de relation avec le parent non gardien (Dandurand, 1994 ; Gignac et Desrosiers, 1998)

Dans ce contexte de désengagement, l'État délègue la prise en charge des populations défavorisées, d'une part aux différents réseaux de sociabilité, (d'où l'importance accordée au réseau familial ou à la parentèle comme source de protection contre les problèmes sociaux et les difficultés contemporaines (Martin, 1992), et, d'autre part, à l'espace communautaire ¹ (Conseil du Statut de la femme, 1996).

¹ Voir la revue de littérature sur les organismes communautaires au prochain chapitre

3.6 Les réseaux de solidarité des mères seules

Le passage à la monoparentalité, outre l'impact économique, se trouve à engendrer un processus de négociation et d'adaptation, pour les personnes qui le vivent ainsi que pour leurs réseaux de sociabilité informels (parenté) et formels (Gorlick , 1988). Le fait de vivre une situation monoparentale n'est pas nécessairement synonyme d'isolement. Pour certaines, la monoparentalité est un choix et les réseaux de sociabilité sont très présents dans leurs vies. Pour d'autres, la même situation est vécue comme un échec ; une personne très entourée peut toutefois se sentir isolée, d'où vient l'importance de distinguer l'isolement effectif ; soit la taille du réseau ; et l'isolement affectif ; soit le sentiment de satisfaction qu'encourt le support du réseau (Martin, 1992). De plus, l'impact du réseau varie selon son organisation et la perception qu'on s'en fait (Gorlyck, 1988). En ce sens, ce ne sont pas toutes les mères seules qui sont pauvres, isolées, dépendantes (Dandurand, 1994).

Les réseaux de solidarité des familles monoparentales peuvent varier selon le milieu social mais aussi selon la disponibilité de la parenté (Dandurand , 1994 ; Gorlyck, 1988 ; Martin, 1992), la distance ou l'absence de parenté (Dandurand, 1994). De plus, les femmes qui ont connu le moins de changement au niveau de leur réseau après le divorce se sont mieux adaptées que celles qui ont connu des transformations majeures qui concernent les membres de leurs réseaux.

Pour les mères de classes sociales défavorisées, le réseau de solidarité peut être un atout ou un handicap, voire insuffisant en terme de support émotionnel, instrumental et matériel

(Gorlyck, 1988). De plus, le réseau peut s'effriter pour différentes raisons comme des déménagements trop fréquents², qui peuvent avoir comme conséquence la coupure avec des liens d'amitié ou de voisinage (Dandurand et Ouellette: 1994).

Par ailleurs, le support dépend de la classe sociale (Gorlick, 1988 ; Dandurand et Ouellette, 1994). Pour les groupes défavorisés, le divorce affecte la disponibilité du réseau. Le stress économique et le support social influencent la santé et le bien être des femmes monoparentales. Il semble que parmi les femmes divorcées, celles de classes sociales défavorisées reçoivent moins de support que celles de classe moyenne. Toutefois, leur satisfaction vis-à-vis le support obtenu est moindre que les premières, vu que celles défavorisées sont fortement dépendantes de leurs réseaux. En effet, certaines pensent ne pouvoir s'en sortir sans cet appui (Gorlick, 1988).

En continuité avec Gorlick (1988), l'étude de Martin(1992) fait ressortir deux constats. D'une part, certaines femmes monoparentales se rendent compte qu'elles peuvent accéder à l'indépendance. D'autres part, certaines d'entre elles sont contraintes à s'appuyer exclusivement sur leurs réseaux de proximité. Ainsi, elles sont à risque de dépendance totale à l'égard de l'assistance apportée par ce réseau. Il semble aussi que le réseau social des mères à faible revenu peut parfois se sentir surpassé par leurs besoins et

² 46.6 % des familles monoparentales ont connu un déménagement suite à la rupture (Gignac et Desrosiers, 1998).

ne puisse fournir l'aide émotionnelle, instrumentale et matérielle qu'elles nécessitent (Gorlick, 1988).

Dandurand et Ouellette (1991, 1994) illustrent le lien entre monoparentalité, réseaux de sociabilité et appartenance sociale. Pour Dandurand (1991) le concept d'autonomie est défini comme « la capacité d'un agent de juger ce qu'il doit faire, de s'organiser pour atteindre les buts qu'il se donne et d'assumer les conséquences de ses choix» (Dandurand, 1991 : 1). Pour les foyers ayant de jeunes enfants à charge, l'autonomie sous-entend deux conditions, d'un côté « la capacité d'exercer la parentalité» et de l'autre, «la capacité de maintenir sinon d'améliorer la position sociale du foyer» (Dandurand, 1991 : 1).

L'objet de cette étude se situe au niveau du rôle et de l'efficacité des réseaux de sociabilité (parenté, voisinage et instances communautaires publiques) de parents ayant de jeunes enfants à charges. Suite à l'analyse de 60 entrevues auprès de parents provenant de trois quartiers de Montréal qui représentent différentes couches sociales, l'auteure conclut que la parenté, lorsque disponible, occupe une place assez importante dans le soutien. Cependant, cette place limite l'autonomie des femmes. L'aide de la parenté s'effectue surtout suite à la rupture et est, pour la plupart, instrumentale. La présence et la solidarité sont différentes de l'efficacité, au sens où le soutien dépend de l'appartenance sociale des femmes. L'étude a soulevé deux typologies liées à «l'assistance-autonomisation» des mères seules.

Les mères actives sur le marché du travail

Au sein de ce groupe, on retrouve toutes les répondantes du quartier Outremont et environ la moitié des répondantes de Rosemont. Les réseaux de solidarité de ces femmes convergent sur plusieurs fronts. Tout d'abord, les amis et les collègues offrent les appuis suivants : une aide en matière de soutien émotionnel, de logement, d'emploi, d'écoute, d'encouragement et de support dans les transactions avec l'ex-conjoint. De plus, il semble que cet appui soit plus présent que celui offert par la parenté. Également, la présence de la parenté se manifeste surtout après la rupture et se concrétise à travers la garde des enfants, l'aide financière et l'hébergement. Cependant, la présence de la parenté s'exprime uniquement pour des cas d'urgence lorsque leur situation résidentielle et financière se stabilise. De plus, dans ce groupe, la plupart des femmes ont une sœur avec laquelle elles créent des liens privilégiés liés au support moral. Finalement, le tiers de ces femmes ont fait appel à de l'aide professionnelle.

Les mères assistées de l'État

Parmi ce groupe on retrouve l'autre moitié des femmes de Rosemont et toutes celles du quartier Saint-Henri . Pour ces dernières, on note une précarité des réseaux de parenté. Ainsi, la moitié d'entre elles vivent l'absence de parenté et l'autre moitié a au moins un ascendant décédé ou géographiquement éloigné. Pour ce groupe, le modèle de la sœur confidente est également observé. Toutefois, leur disponibilité s'avère être surtout en cas d'urgence. De plus, ces femmes ne font pas appel à des services professionnels dans la

mesure où elles en sont méfiantes. Elles préfèrent solliciter l'aide de travailleuses sociales dont le soutien peut osciller entre l'influence positive et négative sur leur autonomie. Elle est positive car cela apporte des solutions à court terme qui s'écartent peu des interventions du milieu privé. Elle est négative vu les mandats et formation des travailleuses sociales. Ces mandats impliquent parfois la nécessité de placer les enfants en Centre Jeunesse.

En somme, les mères assistées de l'État connaissent des problèmes associés la non-disponibilité du réseau de parenté. Chez celles qui ont un parent résidant à proximité, le soutien sert principalement de filet de sécurité, mais peut rarement fournir certaines ressources, telles que les compétences professionnelles et relationnelles qui favorisent leur autonomie.

Cela dit, le groupe des femmes assistées se divise en deux catégories. En premier lieu, il y a celles qui n'ont aucun projet de retour au travail. Elles se retrouvent souvent avec un réseau restreint, pas toujours aidant, qui bloque souvent leurs tentatives de s'en sortir. Ensuite, il y a celles qui s'orientent vers une réintégration. Elles innovent au sens où elles se dirigent surtout vers les organismes communautaires de leur quartier. Leur univers relationnel est surtout territorialisé. Elles créent des liens avec ces organismes qu'elles comparent à des liens de parenté.

3.7 Conclusion partielle

La littérature sur la monoparentalité au Québec n'aborde pas explicitement la situation des femmes haïtiennes de Montréal. Par contre, elle soulève plusieurs enjeux auxquelles les femmes monoparentales sont confrontées, dans leur ensemble. Ces enjeux sont liés à un risque considérable de pauvreté, d'isolement et de dépendance vis-à-vis l'État. De plus, les politiques étatiques développées sont inadaptées pour rendre compte de leurs difficultés. Par exemple, les programmes de retour à l'emploi ne tiennent pas compte de leurs responsabilités familiales.

Dans ce contexte, elles nécessitent un soutien. Cet appui peut venir du réseau familial ou du milieu communautaire. Or, le soutien dépend de la classe sociale et de la disponibilité du réseau. Les femmes de classes sociales défavorisées ayant un réseau de solidarité restreint sont plus à risque. Celles-ci nécessitent une intervention collective. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles ont une volonté de s'en sortir et font appel aux organismes communautaires de quartier. Dans ce contexte, vu que le milieu communautaire prend en charge une partie des anciennes responsabilités étatiques, au sein du prochain chapitre, nous allons examiner les enjeux entourant le milieu communautaire.

Chapitre 4 - Les organismes communautaires

4.1 Mise en contexte

La littérature sur l'immigration et la monoparentalité au Québec fait ressortir l'importance du milieu communautaire dans la prise en charge des personnes défavorisées. En ce sens, les femmes monoparentales haïtiennes, compte tenu de leur statut d'immigrante, de «racisées» et de monoparentales, peuvent nécessiter des solutions de prise en charge et de soutien. Elles peuvent faire appel à leur réseau de solidarité privé (famille, amis, voisins) ou à l'espace communautaire. Pour mieux comprendre l'intervention générale de l'espace communautaire, ce chapitre présente d'abord un bref historique de l'émergence des organismes communautaires au Québec. Ensuite, nous explorons les différentes définitions de l'espace communautaire, en s'attardant à ses différents objectifs ainsi qu'à la diversité des organismes pour femmes. En conclusion, nous présentons les contraintes auxquelles les organismes sont confrontés vu le contexte de désengagement étatique.

4.2 L'émergence des organismes communautaires au Québec

Le début des années soixante marque l'émergence de groupes dits populaires au Québec. L'évolution historique du mouvement populaire québécois est intimement liée à la vie démocratique de cette société et à la Révolution tranquille (Lamoureux, 1984). C'est vers les années soixante que sont créés les premiers comités de citoyens. Vers les années

1970, on assiste à un mouvement de politisation des pratiques. Il se traduit par la mutation des comités de citoyens en groupes populaires (Lamoureux, 1991). Durant ces années, « l'action communautaire a directement participé à la définition et à la mise sur pied de l'État-providence pour ensuite se diriger vers une critique et une remise en question du modèle de gestion bureaucratique qui en a découlé » (Hamel : 1993 : 143).

Aujourd'hui, la crise de l'État-providence entraîne la nécessité du partenariat entre instances étatiques et organismes communautaires. Selon le Conseil du Statut de la femme (1996), la nécessité de cette nouvelle collaboration s'explique d'abord par l'accroissement de la privatisation des services. Compte tenu de la remise en question de l'État providence et du contexte économique, ce dernier ne peut plus assurer la responsabilité de certains services collectifs. Les nouvelles réalités sociales d'aujourd'hui, comme l'emploi des femmes et le vieillissement de la population, demandent la création de nouveaux services. En somme, les limites des politiques macro-économiques de l'État en matière de mesures d'employabilité soulèvent le besoin de créer des mesures complémentaires, d'où la nécessité de l'apport du milieu communautaire. Selon Hamel (1993 : 13), « la remise en question de l'État et de son modèle de gestion ont conduit à un dépassement des anciens clivages entre le public et le privé. L'action publique et la solidarité privée n'apparaissent plus forcément antinomiques ».

4.3 Définitions

Malgré un amalgame de définitions, l'espace communautaire semble, a priori, un lieu qui privilégie la démocratie ainsi que la participation active du citoyen dans sa communauté. Selon le Conseil du statut de la femme (1995), un organisme communautaire se définit comme un groupe de personnes qui ont un problème commun à résoudre, avec un objectif de lier l'économique et le social. Le mode de gestion peut prendre diverses formes selon les organismes mais comporte, la plupart du temps, une dimension collective importante.

Pour Lamoureux (1984), « l'action communautaire exprime la foi des personnes qui s'y adonnent en la capacité des individus à s'organiser pour défendre leurs intérêts et ceux de leur collectivité (...) c'est prendre parti en faveur de la démocratie » (p.7). En d'autres termes, l'action reliée au milieu communautaire exprime les contradictions inhérentes à une société, car intervenir dans et sur le milieu c'est, « affirmer un droit fondamental sans lequel toute démocratie n'est qu'un leurre » (p.13). Cette intervention s'inscrit également dans la reconnaissance de la responsabilité des citoyens dans la résolution des problèmes qui affectent leurs communautés respectives. Par ailleurs, Lamoureux considère les organismes communautaires comme le lieu de contestation des mécanismes décisionnels de notre société.

En continuité avec Lamoureux, Couillard (1994) affirme que la notion de communautaire est intimement associée à celle des mouvements sociaux. Basé a priori

sur le respect de l'autonomie de ceux qui y font appel, le communautaire est vu comme un espace de liberté, «le lieu de création d'un tissu social sain qui résisterait à l'instrumentalisation étatique ou à la rationalité technique. »(Couillard, 1994 : 52) De plus, « les organismes communautaires constituent un instrument efficace de mobilisation et de «solidarisation » de la population » (Bélanger et Desrosiers, 1995 : 160)

4.3 Les objectifs

Lamoureux (1991) et Hamel (1994) ont bien décrit les objectifs généraux des organismes communautaires. Selon Lamoureux (1991), les organismes communautaires ont deux principaux objectifs : d'une part les organismes doivent travailler à élargir l'espace démocratique. Cet objectif sert à protéger les citoyens de l'oppression et à faire valoir leurs droits. D'autre part, ils doivent promouvoir une organisation sociale où les individus seraient égaux en droits.

Selon l'auteur, pour atteindre ces deux objectifs, l'action communautaire doit se situer dans l'un des services suivants : premièrement, des services culturels sous formes d'ateliers de communication, de théâtre et de littérature. Deuxièmement, des activités éducatives, en intervenant dans les domaines du psychosocial, de la santé et du soutien. Ces programmes impliquent une démarche pédagogique à travers le dialogue, visent l'acquisition de nouvelles connaissances et aident à développer un esprit critique. Finalement, des services d'intervention politique qui supposent la formation des citoyens

et citoyennes ainsi que la participation des individus et groupes aux débats de la scène politique et à la construction sociétale.

De façon complémentaire à Lamoureux(1991), Hamel (1993) considère que «peu importe le type de services offerts, les organismes communautaires jouent un rôle de cohésion, de solidarité, d'insertion ou de reconnaissance sociale» (p.36). À partir de ce constat, il énumère deux types de services. Le premier, constitué des services de proximité, vise la réorganisation de la vie quotidienne des personnes. Ces services sont directement liés aux transformations de la vie familiale de ces dernières années. Plusieurs de ceux-ci ont été mis sur pieds par des groupes de femmes. Le deuxième, formé par les services d'intégration, est orienté vers l'amélioration des conditions de vie des personnes. Ces services veulent freiner l'accroissement de la pauvreté principalement à travers des mesures d'employabilité.

4.4 Les organismes communautaires pour femmes : pluralité et diversité

Le Conseil du Statut de la femme a classé les organismes pour femmes en trois catégories. La première catégorie réunit les organismes à but non lucratif. Ceux-ci se caractérisent par leurs programmes individuels ainsi que leur action populaire et militante. Ils se définissent comme une alternative et sont autonomes dans leurs interventions. Ce type d'organismes se rapproche de la définition des organisme communautaires autonomes de Lamoureux (1991) : «des groupes indépendants des structures étatiques mis en place par des personnes désireuses de s'attaquer

collectivement à une situation problématique et gérée démocratiquement par des membres qui y adhèrent librement» (p.7). Ces organismes sont devenus une nécessité afin de conserver les acquis démocratiques et d'accroître les frontières des espaces de liberté des individus.

La deuxième catégorie comprend les organismes sous-traitants sans buts lucratifs. Ces derniers sont liés par contrat à un établissement public ; ils offrent des services spécifiques et sont à tendance bénévole. Ces organismes travaillent avec des professionnels des établissements publics. Ces professionnels exercent une certaine autorité sur la clientèle, voire sur le personnel de l'organisme sous-traitant.

Le dernier type est constitué par les organismes sous-traitants privés. Ils s'apparentent au deuxième type d'organisme, à la différence qu'ils ne semblent pas recevoir un financement gouvernemental distinct ; ils dépendent plutôt du budget de l'établissement public.

En résumé, les organismes communautaires peuvent effectuer une intervention directe auprès de la population ou en partenariat avec d'autres organisations publiques telles que les CLSC, les commissions scolaires, les ministères, les municipalités. Il n'existe donc pas de modèle unique (Hamel, 1993).

4.5 Rapport entre organismes communautaires et L'État

Hamel (1993) a bien résumé le développement du partenariat entre le milieu communautaire et l'État ainsi que les enjeux qui s'y rattachent. Selon lui, le partenariat entre l'État et les organismes existerait depuis les années 1960. À ce moment, l'État agissait déjà en bailleur de fonds pour les organismes communautaires en croissance. Aujourd'hui, l'appui financier octroyé par les instances étatiques s'effectue sous certaines conditions. Il serait le plus souvent conditionné par l'atteinte de certains objectifs spécifiques, surtout pour les organismes agissant dans les secteurs de la formation et de l'expérience en emploi.

Cependant, la capacité financière des organismes communautaires n'est pas uniquement liée à la reconnaissance qu'ils suscitent auprès des instances étatiques, mais également à leur capacité de renouvellement, d'innovation et à la qualité des services offerts. Cette capacité financière est importante puisqu'elle permet aux organismes de garder une certaine stabilité au niveau des ressources humaines, comme le souligne Hamel (1993 : 39) : « Les groupes qui disposent de plusieurs ressources sont à même de négocier les conditions de leur partenariat, leur autonomie apparaissant plus grande ».

Ainsi, à partir des résultats d'une enquête auprès de plusieurs organismes communautaires, Hamel a relevé quatre types de rapports que peuvent entretenir les organismes avec les instances étatiques. Ils peuvent ; premièrement, établir des relations

de confrontation et d'opposition avec l'État ; deuxièmement, jouer un rôle de dépanneur ou un rôle complémentaire à l'aide offerte par l'État ; troisièmement, se substituer à l'État et, finalement, ils peuvent entretenir une relation de partenariat avec les instances étatiques.

Selon certains auteurs, la situation des organismes communautaires vis-à-vis l'État s'exprime à travers un enjeu double lié à l'institutionnalisation du milieu communautaire et à l'accroissement de leur légitimité (Conseil du Statut de la femme, 1996 ; Couillard, 1994 ; Hamel, 1993)

«Les groupes communautaires interviennent dans le milieu de façon décentralisée, en évoquant la démocratie directe et en ayant recours aux usagers comme participants actifs sur une base bénévole. Leur reconnaissance par l'État suppose en retour qu'ils assument une part des responsabilités et des risques qui autrefois relevaient des services étatiques. » (Couillard, 1994 : 52)

Dans ce contexte, peu importe leur domaine d'intervention, leurs valeurs ou leurs objectifs, les groupes communautaires rivalisent afin d'obtenir le financement étatique qui est nécessaire à leur survie (Hamel, 1993 ; Couillard, 1994). Selon Couillard, cette concurrence s'établit selon une division du travail, voire une réduction du champ d'action. Les changements observés affectent directement l'identité des groupes communautaires. Ils se définissent de moins en moins comme mouvement social et de plus en plus en fonction du type de services offerts. Notamment, ceux-ci ajustent leur identité « en fonction de la rationalité instrumentale de l'appareil bureaucratique qui exige ce genre de spécialisation » (Couillard, 1994 : 53).

L'étude empirique de Brown (1992) vient appuyer ce dernier aspect. En effet, le partenariat influencerait l'autonomie des organismes communautaires autonomes dans la condition que les différentes parties ne partagent pas les mêmes valeurs. De plus, l'auteur ajoute que le fait d'augmenter la participation des individus et de diminuer la hiérarchisation peut influencer le niveau de contrôle des acteurs extérieurs sur l'organisme en question. L'auteur entend par «acteurs externes», des groupes qui, par les ressources financières qu'ils apportent, peuvent exercer un certain pouvoir décisionnel sur les objectifs de l'organisme en question. Pour terminer, Brown nuance ses propos en précisant que l'organisme peut conserver une certaine autonomie si les intérêts individuels (de la clientèle) et les intérêts collectifs (groupe communautaire) convergent et ne sont pas contradictoires.

4.6 Conclusion partielle

À la lumière des études citées, on peut voir que les organismes communautaires sont prêts à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des problèmes sociaux. Cependant, ils sont confrontés à plusieurs obstacles. Ceux-ci seraient surtout liés au financement de leurs activités. Pour contourner cette contrainte, ils revendiquent de nouvelles recettes de partage des ressources publiques.

Dans ce contexte, le milieu communautaire se retrouve dans une position ambivalente. D'un côté, il montre une ouverture aux discussions et au partenariat avec les instances étatiques. De l'autre, il est réticent à cette collaboration nouvelle. En effet, le milieu

communautaire fait face à l'institutionnalisation de ces services. Cette situation peut parfois créer la modification des objectifs initiaux de l'organisme, voire sa vision d'intervention, son autonomie. Cela dit, le milieu communautaire, vu sa définition et ses objectifs, semble un milieu privilégié pour inciter une plus grande action collective des femmes monoparentales d'origine haïtienne vivant à Montréal. En effet, en véhiculant des valeurs démocratiques, cet espace favorise l'autonomie et privilégie une plus grande citoyenneté des personnes.

Chapitre 5 - Problématique de recherche

5.1 Position du problème

Aux États-Unis, la situation des femmes monoparentales Africaines-Américaines a été envisagée selon une approche structuraliste liée au modèle «race-classe-genre». En bref, ce modèle dénonce le patriarcat structuré par la «race» de la société américaine. La société américaine fonctionne selon une structure qui confère à la femme noire une position au bas de l'échelle sociale (Brewer, 1995 ; Dickerson, 1995 ; Blum et Deussen, 1996 ; Jacobs, 1994).

Cette approche se démarque des études qui avancent des explications démographiques et culturelles à propos des familles monoparentales dirigées par une femme noire. Contrairement à ces études, qui accusent les femmes noires d'être responsables de leur situation précaire, la monoparentalité des Africaines-Américaines s'explique plutôt par le racisme, le sexisme et leur manque d'opportunités dans la société américaine. Les Africaines-Américaines se valorisent à travers la maternité afin d'échapper aux effets pervers de la structure sociale. De plus, l'utilisation des normes majoritaires est inappropriée pour comprendre leur réalité et leur accorde une représentation erronée. En effet, il semble que les normes véhiculées par l'État concernant le mariage et la maternité ne leur sont pas destinées. Ces valeurs collaborent à donner une image d'elles qui est négative et péjorative. Pour ces femmes, la maternité et la socialisation des enfants ne s'accomplissent pas obligatoirement à l'intérieur des liens du mariage. De plus, plusieurs

d'entre elles partagent leur maternité avec les autres membres de leur réseau familial et social.

Inspirés des études sur les femmes monoparentales Africaines-Américaines, nous cherchons à comprendre la dynamique de la monoparentalité des femmes d'origine haïtienne de Montréal. Au Québec, peu d'études ont abordé le phénomène de la monoparentalité féminine pour des groupes «racisés». Toutefois, la littérature sur l'immigration haïtienne et sur la monoparentalité féminine au Québec nous permet de saisir partiellement la situation de ces femmes. Ainsi, l'immigration des femmes haïtiennes se situe à l'intérieur de la vague migratoire du début des années soixante-dix au Québec. Celle-ci a amené une immigration doublement visible, caractérisée par une surreprésentation des femmes immigrantes «racisées» cheffes de famille (Labelle et al., 1983 ; Labelle et al., 1987 ; Labelle, 1989 ; Piché, 1992 ; Lamotte, 1985 ; Lamotte, 1998).

Alors que certaines femmes ont connu une rupture d'union une fois installées au Québec (Taboada-Léonnetti, 1983), plusieurs de ces immigrantes arrivées des Caraïbes et des Bermudes vivent un épisode monoparental lors de leur migration. En effet, comme les Africaines-Américaines, certaines des femmes viennent de régions avec une structure familiale centrée autour des femmes et ne valorisent pas nécessairement la maternité à l'intérieur des liens du mariage (Lamotte, 1998 ; Christensen et Weinfeld, 1993).

Cela dit, en tant qu'immigrantes, les femmes monoparentales d'origine haïtienne connaissent une situation socio-économique précaire. Celles qui sont actives sur le marché du travail sont confrontées à un marché de l'emploi segmenté en fonction des rapports de sexe, de classe et d'ethnicité. Elles oeuvrent principalement dans les domaines domestique, manufacturier et des services (Labelle, 1989). Celles qui sont mères au foyer sont plus à risque de tomber dans l'isolement, vu la perte du réseau d'entraide traditionnel. Cependant, elles peuvent compter sur l'appui d'un réseau qui se situe à l'échelle internationale et celui de leur communauté ethnique (Duval, 1992). Par ailleurs, Duval (1992) prône une action communautaire qui unisse les femmes immigrantes et les Québécoises mères au foyer. Tandis que Legault (2000) propose une approche féministe interculturelle qui ne tient pas compte du statut familial des femmes immigrantes. Il est à noter que ces pratiques d'intervention concernent surtout les femmes d'immigration récente.

Cela dit, comme les Africaines-Américaines, elles appartiennent à un groupe «racisé» et sont également sujettes au racisme et à la discrimination. Au Québec, le racisme n'est pas institutionnalisé et correspond aux formes de discriminations raciales qui émergent de la société contemporaine. Ce «nouveau racisme sans races» se base sur des différences culturelles plutôt que naturelles (Balibar, 1988). Les Haïtiens du Québec vivent le racisme qui se pratique principalement dans le logement, au travail et à l'école. Par ailleurs, selon le discours des leaders haïtiens, les discriminations vécues par leur groupe s'expliquent par l'ethnocentrisme, la xénophobie et la peur de perdre l'identité québécoise. Dans ce contexte, la plupart des associations haïtiennes du Québec sont

mises sur pieds pour fournir de l'aide au pays d'origine et pour favoriser l'intégration des Haïtiens et Haïtiennes dans la société québécoise (Morin, 1995). Il est à noter que cet aspect n'a pas son équivalent dans la littérature américaine, puisque la population noire des États-Unis n'est pas majoritairement issue de l'immigration.

Certes, tout comme les femmes monoparentales dans leur ensemble, les mères seules d'origine haïtienne sont confrontées à plusieurs contraintes. Plusieurs vivent pauvreté, isolement et dépendance vis-à-vis de l'État (Dandurand, 1994 ; Gorlyck, 1988 ; Martin, 1992). De plus, il semble que les nouvelles politiques de l'État, en matière d'employabilité des personnes assistées sociales, sont inadaptées à la réalité des femmes monoparentales. Pour celles qui sont prestataires d'aide sociale, le système de la sécurité du revenu et le marché du travail ne tiennent pas compte de leurs responsabilités familiales (Dandurand et McAll, 1996). Dans ce contexte, certaines femmes monoparentales du Québec se valorisent à travers la maternité afin de continuer à s'inscrire dans l'idéologie de l'État (Dandurand, 1994). Toutefois, chez les Africaines-Américaines, cette valorisation se réalise à l'opposé des normes du groupe majoritaire afin d'éviter le racisme, le sexisme et la pauvreté.

Vu les risques liés aux différents statuts qu'elles portent, les femmes haïtiennes monoparentales peuvent nécessiter un soutien autre que celui offert par les instances étatiques. Cet appui peut être fourni par le réseau familial et étendu, la communauté ethnique ou les organismes communautaires. Le milieu communautaire québécois apparaît le terrain approprié pour analyser la situation des femmes monoparentales

haïtiennes. L'État, coincé dans une situation financière qui affecte sa capacité de s'occuper de certains services, délègue aux organismes communautaires, une part de la prise en charge des populations défavorisées. Néanmoins, le milieu communautaire est confronté à plusieurs obstacles. Certains organismes sont sous-financés et dépendent fortement des subventions étatiques. Parfois, les subventions octroyées par l'État sous-tendent certaines conditions. Cette situation peut limiter leurs champs d'action. Le cas échéant, ils peuvent redéfinir leur mission en fonction des demandes de l'État et par conséquent perdent une certaine autonomie.

5.2 Question de recherche

En somme, vu l'absence d'études spécifiques sur les femmes monoparentales haïtiennes, nous retenons le modèle structuraliste «race-classe-genre» pour analyser la situation de femmes monoparentales haïtiennes de Montréal. Selon nous, les études sur les femmes immigrantes au Québec mettent l'accent sur leur statut d'immigrante et sur le fait qu'elles font partie d'un groupe «racisé». Ces recherches parlent du déséquilibre du sexe/ratio causé par l'arrivée d'une forte proportion de femmes immigrantes des Caraïbes et des Bermudes. D'un côté, quelques-unes sont monoparentales lors de la migration. Cette situation s'inscrit dans la continuité des valeurs concernant le mariage et la maternité du pays d'origine. Les autres sont devenues monoparentales une fois au pays d'accueil.

Cela dit, les études québécoises sur la monoparentalité n'articulent pas monoparentalité et ethnicité ; ce qui porte à croire que la situation des femmes haïtiennes monoparentales est

similaire à celle des femmes monoparentales québécoises. Ces recherches centralisent leurs arguments autour de la pauvreté, de l'isolement et de la dépendance des femmes à l'égard de l'État. Par conséquent, nous pensons que les études québécoises consultées comprennent la monoparentalité en fonction des inégalités de genre et de classe et négligent les inégalités ethniques et « raciales » que peuvent vivre certaines femmes.

Cependant, nous avons vu que certaines études américaines envisagent la dynamique de la monoparentalité des femmes « racisées » selon une lecture structuraliste liée à l'approche « race-classe-genre ». Ces études critiquent vigoureusement les analyses qui utilisent les normes du groupe dominant pour comprendre la réalité des femmes monoparentales Africaines-Américaines. Positionnées au bas de l'échelle sociale, ces dernières se valorisent à travers la maternité vue le manque d'opportunités que leur procure la structure sociale. En premier lieu, en tant que femmes, elles sont confrontées au sexisme. Deuxièmement, en tant que « racisées », elles sont l'objet de racisme. Ensuite, si elles appartiennent à la classe sociale défavorisée, elles sont à risque d'une pauvreté accrue qui menace de se transmettre aux générations suivantes. Finalement, les normes du groupe majoritaire concernant le mariage et la maternité ne rendent pas compte de leur réalité particulière.

À la lumière de ceci, le milieu communautaire est-il en mesure de comprendre la réalité des femmes monoparentales haïtiennes de Montréal ? Considérant les différences socio-démographiques entre les femmes haïtiennes de Montréal et les Africaines-Américaines et se situant dans l'approche structuraliste « race-classe-genre », on se demande : **Dans**

quelle mesure le discours et les pratiques du milieu communautaire prennent-ils en compte la réalité des femmes monoparentales d'origine haïtienne ? En fonction de quels critères les organismes communautaires interviennent-ils auprès des femmes monoparentales haïtiennes ? Le discours du milieu communautaire illustre-t-il le vécu des femmes monoparentales haïtiennes de façon analogue à celui des Africaines-Américaines ? Dans ce contexte, le milieu communautaire aborde-t-il respectivement les inégalités de genre, de classe et de «race» vécues par ces femmes ? Si non, l'intervention de cet espace s'apparente-t-elle aux débats soulevés dans la littérature québécoise sur l'immigration haïtienne et sur la monoparentalité féminine ? À ce moment, l'intervention auprès des femmes monoparentales se spécialise-t-elle dans un champ particulier ? Enfin, compte tenu des contraintes financières des organismes, leur champ d'action est-il influencé par les visées de leur principal bailleur de fonds ? Voilà les principaux questionnements que suscite notre étude.

DEUXIÈME PARTIE :
Méthodologie et description des organismes

Chapitre 6 - Méthodologie

6.1 Démarche : une analyse qualitative du discours

À la lumière des constats soulevés par la littérature consultée au Québec et aux États-unis, nous proposons d'examiner le discours d'intervenants communautaires dans la perspective «race-classe-genre». Vu la pénurie de recherches qui portent sur les femmes monoparentales d'origine haïtienne à Montréal, notre question de recherche est exploratoire. Selon Gauthier (1997), l'étude qualitative est la méthode privilégiée pour ce type de question. Cette méthode se caractérise par un nombre restreint de situations à analyser et s'inscrit dans une démarche de recherche inductive. Par ailleurs, cette stratégie méthodologique rend difficile la généralisation des résultats et la vérification des hypothèses. En revanche, elle demande une analyse systématique et une attention rigoureuse vis-à-vis tous les faits. De plus, une étude qualitative inductive s'appuie sur des concepts qui servent à la collecte des données et à leurs interprétations. En ce sens, la méthode qualitative du discours dispose d'une forte validité interne, c'est-à-dire «la qualité, la complexité et l'exhaustivité de l'articulation théorique sur laquelle s'appuie l'étude et l'adéquation entre le mode d'analyse et le modèle théorique à mettre à l'épreuve» (Constandriopoulos, 1990 : 42). Par contre, la validité externe de cette méthode est faible, voire inexistante, dans la mesure où il est impossible «de fournir des résultats généralisables à d'autres populations» (Constandriopoulos, 1990 : 43).

6.2 Stratégie de collecte des données

Dans le cadre de ce mémoire, nous proposons donc une analyse thématique de discours. Celle-ci cherche à vérifier la correspondance entre les thèmes identifiés dans notre problématique de recherche et le contenu d'entrevues qui ont été effectuées auprès de trois intervenantes communautaires. Nous avons sélectionné trois organismes à partir de la base de données de la recherche, actuellement en cours, intitulée : Organismes communautaires et pauvreté en milieu multiethnique.³ En collaboration avec le CLSC Côte-des-Neiges, cette recherche est dirigée par Christopher McAll et subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Pour des raisons de confidentialité et d'anonymat, l'identité des organismes ne sera pas dévoilée. Cette clause est mentionnée dans le formulaire de consentement qui a été signé par les intervenantes interviewées. Les entrevues semi-dirigées portaient sur la biographie des organismes. Elles comprenaient trois grandes dimensions : La mise sur pieds de l'organisme, son évolution et la situation au moment de l'entrevue. Les thèmes principaux se rassemblaient autour des aspects suivants : les missions de l'organisme, le type de clientèle, leur problématique, les activités, les programmes, le financement et les obstacles rencontrés.

³ Voir annexe méthodologique

6.3 Choix des organismes

Selon Hubermann et Miles (1991), le choix du matériau découle directement du cadre conceptuel et de la question spécifique de recherche. Nous avons choisi les organismes en fonction de critères communs, qui renvoient au groupe à l'étude, et de critères divergents, qui renvoient à notre cadre théorique.

Premièrement, nous avons défini les critères communs en fonction de notre population à l'étude, c'est-à-dire les femmes monoparentales d'origine haïtienne. Sans être exclusifs aux femmes monoparentales haïtiennes, les organismes ne devaient pas les exclure en tant qu'usagères de leurs services.

Les critères divergents relèvent directement de la diversité des organismes communautaires et rendent compte du type d'organisme que les femmes peuvent solliciter. Nous avons donc fait un choix méthodologique directement lié aux différents chapeaux que portent nos sujets. Nous avons sélectionné un organisme qui agit spécifiquement auprès de femmes monoparentales et de leur employabilité, un organisme qui intervient exclusivement auprès des femmes et un organisme propre à la communauté haïtienne. Pour conserver leur anonymat, les organismes sont identifiés respectivement sous les noms de MONO, FEMME et HAÏTI

6.4 Traitement et analyse des données

Nous avons effectué l'analyse qualitative des données à l'aide du logiciel « **Atlas Ti** ». L'utilisation du logiciel nous a permis de faire ressortir les différents thèmes abordés par les intervenantes des trois organismes. Après avoir décrit chacun des organismes et effectué une première lecture des transcriptions d'entrevues, nous avons défini les principaux concepts autour desquels tourne notre problématique. Ce procédé facilite la sélection de segments d'entrevues liés à ces définitions. Ensuite, nous avons codé chaque segment en catégories : ce qui nous a permis de construire le discours de chacune de nos informatrices. Dans la deuxième étape de l'analyse des données, nous avons cherché à reconstruire les thématiques utilisées dans le discours des personnes interviewées. En fonction du modèle «race-classe-genre», nous avons donc choisi différents segments du matériau qui portent sur les inégalités de genre, les inégalités de «race» et les inégalités de classe. De plus, comme l'analyse thématique se limite aux thèmes identifiés dans la problématique, nous avons également considéré certaines notions propres aux discours des intervenantes. Finalement, nous avons aussi porté une attention particulière aux rapports qu'entretiennent les organismes avec leur principal bailleurs de fonds, soit les instances étatiques.

Définition des catégories

Pour effectuer l'analyse de discours nous avons défini nos principales catégories comme suit :

En premier lieu, la catégorie liée aux inégalités de genre a été définie selon la perspective féministe qui se construit autour de trois éléments. Selon (Lamoureux, Maillé et De Sève, 1999 : 15), ces trois éléments sont :

- « Mettre en évidence les diverses facettes de l'oppression des femmes »
- « Critiquer une politique articulée sur la dialectique des moyens et des fins et sur une logique utilitariste »
- « Mettre en question la pensée révolutionnariste (...) au profit d'une mise en évidence de la micromécanique du pouvoir, de ses multiples localisations, du quotidien et des possibilités immédiates de transformation »

Ensuite, les inégalités de classe seront définies à partir de la définition des classes sociales de Laurin-Frénette (1989 : 472-473) :

«Social classes are conceived in the form of ensembles, organized by the position of agents within institutions, or if one prefers, in the apparatus of the production, regulation and reproduction processes. Positions may be situated at various institutional levels : the micro-social level of family, the nation state, world capital production, etc. On the basis of their elements these ensembles may be articulated, disarticulated and reconstructed according to the emphasis of the structure, organization or ideology (including sociological constructions)».

Enfin, les inégalités « raciales » ont été définies comme :

«Des pratiques, au-delà(ou en deçà) de ce qui est explicite, ce qui est le plus apparent, ce qui se dit, ce que vise fondamentalement le racisme c'est le maintien à tout jamais de la différence inégalitaire. C'est à cet effet qu'il institue une barrière infranchissable afin que rien ne puisse rendre le dominé, le racisé, l'égal du dominant, du racisant. (...) Dans les formes les plus contemporaines du racisme, alors que le discours biologique sur les différences et les inégalités naturelles ne fonctionne plus, plus aussi bien en tous cas, reste le maintien de la barrière infranchissable» Juteau et El Yamani, 1993 : 20)

Chapitre 7 - Description des organismes

7.1 FEMME

L'organisme FEMME a été mis sur pieds en 1972 afin de répondre aux manques de ressources informatives pour les femmes. Dès ses débuts, l'organisme recevait une clientèle multiethnique et offrait un service de dépannage alimentaire, vestimentaire ainsi qu'un service d'information juridique. Peu de temps après son ouverture, l'organisme introduisait un service d'aide à l'emploi. Privilégiant une approche qui combine une intervention collective et individuelle, sa mission première visait une clientèle exclusivement féminine. Cela dit, depuis leur fondation, leurs appuis financiers proviennent du gouvernement et d'un organisme charitable.

Au moment de l'entrevue, l'organisme FEMME regroupe trois services. Le premier service est voué à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il comporte des services d'aide alimentaire, de cuisines collectives, d'aide juridique, de support psychologique ainsi que des cafés rencontre. Ce service inclut aussi une prestation particulière offerte aux femmes d'immigration récente, c'est-à-dire des femmes immigrées au Québec depuis moins de trois ans. En plus des services cités ci-haut, ce programme offre des cours de francisation et des ateliers d'intégration. Ces derniers consistent notamment à jumeler les femmes immigrantes avec une personne qui connaît bien le Québec.

Deuxièmement, l'organisme FEMME possède un service d'employabilité. Les femmes qui participent à ce programme jouissent d'un service de recherche active d'emploi, d'ateliers de confection de Curriculum Vitae et de placement. Le service d'employabilité dispose également d'un volet spécifique destiné aux femmes nouvellement immigrées. Ce service assiste les femmes immigrantes dans leur adaptation sur le marché du travail québécois. Finalement, l'organisme offre un troisième service de formation et de recherche d'emploi pour les femmes oeuvrant dans les domaines d'activité non-traditionnels. Les femmes qui participent à ce programme sont jumelées à des femmes qui oeuvrent déjà dans ce secteur.

La clientèle de l'organisme FEMME est multiple. Le centre reçoit généralement plusieurs milliers de femmes par année. L'âge moyen des femmes se situe à l'intérieur de l'intervalle des 30 à 45 ans. N'étant pas autant multiethnique qu'à ses débuts, l'organisme accueille cependant plusieurs femmes immigrantes au sein des deux premiers programmes, c'est-à-dire les services d'aide matérielle et d'employabilité. De plus, 95% des usagères sont à faible revenu. Parmi celles-ci, environ la moitié sont responsables d'une famille monoparentale.

7.2 MONO

L'organisme MONO est né en 1977 de la prise de conscience de la pauvreté d'un grand nombre de femmes monoparentales prestataires de la sécurité du revenu. La mission de départ de l'organisme visait l'amélioration de la qualité de vie des femmes monoparentales à travers leur réintégration sur le marché régulier du travail.

À ses débuts, la clientèle de l'organisme MONO se composait exclusivement de femmes monoparentales âgées de 20 à 55 ans. La majorité des femmes étaient prestataires de l'aide sociale ou sur le chômage (99%) et faiblement scolarisées. L'organisme recevait uniquement un appui financier du gouvernement fédéral. Les activités de l'organisme privilégiaient une approche de groupe et la programmation consistait à l'orientation et à la recherche d'emploi. Ce programme incluait des jeux comme la confiance en soi, la reconnaissance des acquis, des visites industrielles, une meilleure connaissance du marché du travail... etc. Les femmes qui participaient à ce programme étaient rémunérées. Ce salaire voulait leur assurer une meilleure transition entre la maison et le marché du travail. La programmation comprenait également une période de stage pratique. En 1982, l'organisme est passé du fédéral au provincial et s'est davantage organisé. Il est donc devenu un organisme intégré à un programme provincial.

Au fil du temps, la clientèle de l'organisme MONO a peu changé puisque la réalité de la monoparentalité demeure relativement la même. Par contre, le niveau de scolarité des femmes tend à augmenter. Au moment de l'entrevue, environ 74% d'entre elles ont un secondaire V. Elles ont en général trois ans et plus d'absence du marché du travail. De plus, elles sont en moyenne âgées de 34 ans et la plupart ont des enfants d'âge préscolaire. Cela dit, le pourcentage de femmes immigrantes qui participent au programme de l'organisme est d'environ 30%, dont 65% proviennent d'Haïti.

Les activités de l'organisme ont évolué à travers les années. Avec la réforme de 1987, l'organisme n'offre plus de stages pratiques en raison des difficultés liées au recrutement de possibles employeurs. Les deux volets du programme demeurent orientation et recherche d'emploi à temps plein. Toutefois, l'organisme sépare ces deux volets en fonction des besoins de la clientèle. Le volet orientation tourne autour d'une réflexion sur les besoins et désirs des femmes. Cette introspection vise principalement l'autonomie de la cliente. Les activités qui relèvent du volet recherche sont : recherche active d'emploi, ateliers de curriculum vitae, simulations d'entrevues, information sur le marché caché de l'emploi et information technique. Les programmes de l'organisme s'inscrivent dans une vision globale qui favorise une meilleure connaissance de soi, la valorisation des acquis, ainsi que la conciliation du travail et de la vie familiale.

7.3 HAÏTI

L'organisme a pris naissance légalement en 1983 par la prise de conscience de la réalité des femmes qui vivaient de la violence conjugale et des difficultés rencontrées par les immigrants haïtiens des années 1980. À ce moment, l'organisme recevait principalement des femmes haïtiennes cheffes de famille. La plupart d'entre elles avaient immigré seules. De plus, quelques hommes et une minorité de femmes québécoises prenaient aussi part aux activités.

Cela dit, les activités du centre visaient surtout les femmes haïtiennes de toute l'île de Montréal. Les préoccupations principales du centre se dirigeaient vers les femmes et les

familles monoparentales. Il y avait des rencontres pour femmes monoparentales et des rencontres familiales couvrant différents thèmes tels que le travail, l'immigration et l'intégration à la société québécoise.

Lors de sa fondation, l'organisme disposait de peu d'appuis financiers. Les seuls programmes disponibles étaient des programmes fédéraux d'initiatives locales qui n'existent plus aujourd'hui. Pour combler le manque de financement, l'organisme a engagé quelques employés par l'intermédiaire des programmes de développement à l'emploi. Ces employés étaient surtout des professionnels de la communauté haïtienne qui se sont retrouvés sur l'aide social ou sur le chômage. À un certain moment, le Secrétariat d'état (Ministère du patrimoine) payait le loyer et les activités de loisir.

L'organisme HAÏTI a vécu plusieurs changements. Son évolution se résume en deux mots : Continuité et consolidation. S'inscrivant dans une perspective de stratégies collectives, les objectifs initiaux du centre demeurent à travers le temps : rencontres, échanges, information, adaptation, loisirs et amélioration des conditions de vie. Les activités ont aussi évolué pour répondre aux besoins de la clientèle. Les clients désireux de plus de formation et d'information, les responsables ont donc mis sur pieds des programmes d'habiletés parentales, des guides de ressources, ainsi que des consultations téléphoniques.

Les caractéristiques de la clientèle d'HAÏTI se sont modifiées en fonction de la deuxième vague migratoire haïtienne qu'a connue le Québec. En effet, alors que la clientèle des

débuts provenait surtout de la classe sociale aisée, celle-ci est pauvre et issue surtout du milieu rural haïtien. De plus, l'organisme reçoit moins de femmes monoparentales ayant immigré seules et plus de femmes venues à un jeune âge. Malgré ces changements, les Québécoises d'origine canadienne française, ainsi que les hommes participent toujours aux activités de l'organisme.

Au moment de l'entrevue, le financement de l'organisme provient principalement de la Régie des services sociaux et du Département de santé publique. Sans ce financement, l'organisme HAÏTI n'aurait pu continuer ses activités. L'organisme travaille également en forte collaboration avec d'autres organismes du quartier et le CLSC. Qui plus est, la ligne de pensée et d'action de l'organisme se développe autour d'une visée préventive à deux volets, d'une part la formation et d'autre part le loisir. Le premier volet s'adresse principalement aux parents du quartier. Le deuxième volet vise toute la communauté haïtienne de Montréal.

TROISIÈME PARTIE :
Analyse des résultats

Chapitre 8 - Analyse descriptive des résultats

8.1 Organisme FEMME

8.1.1 Les inégalités de classe : une question de pauvreté matérielle

Dans le discours de la répondante de l'organisme FEMME, ce que nous avons défini comme des inégalités de classe prend forme autour de la notion de pauvreté. Cette notion est utilisée principalement dans une perspective liée à une aide matérielle concrète et ponctuelle et prend plusieurs formes. Premièrement, il s'exprime par des revendications contre les politiques étatiques. D'une part, l'intervenante dénonce le rôle de l'État dans le maintien des inégalités. La pauvreté provient principalement des politiques étatiques qui ne favorisent pas les femmes. Ces politiques macro-sociales ne tiennent pas compte de leur réalité et contribuent à les entretenir dans la pauvreté.

Ça fait que je pense que c'est toute la question au niveau des politiques gouvernementales qui entretiennent finalement un peu les gens dans la pauvreté. (Intervenante, organisme FEMME)

Mais entre-temps, bien il y a des politiques qui actuellement défavorisent les gens. Ça fait que la lutte à la pauvreté, elle est loin d'être terminée. (Intervenante, organisme FEMME)

De plus, le discours de l'intervenante sur la pauvreté renvoie à une situation globale que vivent les femmes à faible revenu. Cette pauvreté des femmes est liée au manque de ressources matérielles autant qu'à l'insuffisance de soutien des réseaux. Celle-ci soulève l'importance de travailler sur la pauvreté liée aux conditions matérielles de base des femmes, c'est-à-dire se nourrir et se vêtir. Cette définition désigne surtout les femmes

qui utilisent le premier service, c'est-à-dire les femmes du quartier ainsi que les femmes immigrantes.

Ça rend une vie bien difficile quand on est victime de toutes ces pauvretés- là, et la plupart du temps, malheureusement, un type de pauvreté en entraîne un autre, donc les femmes sont de plus en plus isolées... Elles sont difficiles à rejoindre, ces femmes-là, aussi, donc qui vivent un quotidien d'enfer. (Intervenante, organisme FEMME)

La pauvreté est également définie implicitement dans des termes de réinsertion sur le marché de l'emploi. L'intégration des femmes sur le marché du travail contribue à les déloger d'une situation précaire de pauvreté. Alors que la mission du premier service est de lutter contre la pauvreté, il n'est pas indispensable que les femmes qui y participent soient à faible revenu. Pour le programme d'employabilité, qui n'agit pas directement sur la pauvreté des femmes, celles-ci doivent automatiquement appartenir à cette catégorie. Ces contradictions relèvent principalement de l'influence des subventions étatiques sur les activités du centre.

Et en bas, bien je te dirais que ceux qui fréquentent les organismes qui offrent de l'aide alimentaire, vestimentaire, des cafés-rencontre où ils ne paient pas très cher ou c'est gratuit, bien la plupart se sont des femmes à faible revenu.

C'est sûr qu'ils vont aider les femmes à se chercher de l'emploi, donc ils vont les aider à sortir du carcan de pauvreté dans lequel elles sont, mais elles (ne) travaillent pas directement sur le terrain au niveau de la pauvreté.

C'est que pour des services d'employabilité, ça doit être des femmes à faible revenu. Pour les services de première ligne, les services aux femmes immigrantes, pas nécessairement. (Intervenante, organisme FEMME)

8.1.2 Les inégalités de genre : une question de violence

Le discours de l'intervenante, à propos de ce que nous avons défini comme des inégalités de genre, se concentre autour du concept de violence. La violence est définie dans un

sens large. Celle-ci n'est pas que physique mais également psychologique et économique. Dans les propos de l'informatrice, la violence est présente dans tous les espaces. D'une part, elle s'inscrit à l'intérieur de la sphère domestique au niveau des rapports de conjugalité. D'autre part, la violence prend forme dans la sphère publique dans la mesure où certaines politiques étatiques ne rendent pas compte de la situation réelle des femmes qui subissent ces violences.

Mais il y a beaucoup de femmes qui ne réalisent pas le cercle de la violence, de quelle façon ça se produit, puis qui se questionnent : est-ce que je vis de la violence ou j'en vis pas ? Ça on le voit souvent, qui n'ont pas la conscience comme telle que c'est vraiment de la violence. (Intervenante, organisme FEMME)

Ces revendications se concrétisent par des ateliers sur la violence conjugale. Ceux-ci cherchent à sensibiliser et conscientiser les femmes à ce problème social. De plus, l'informatrice semble lier la violence conjugale de la sphère privée et celle créée par les actions des instances gouvernementales. Pour l'intervenante, les politiques étatiques conditionnent les inégalités vécues par les femmes, puisqu'elles n'arrivent pas à combler leurs besoins. Celles-ci n'ont pas accès à tous les services et vivent au deçà du seuil de pauvreté. En plus d'être isolées, elles cumulent les handicaps liés à leur pauvreté de réseaux. Les solutions dépendent notamment d'une plus grande ouverture des responsables aux réalités des femmes victimes de violence. Pour que les politiques soient adaptées, les instances étatiques doivent consulter les intervenants qui oeuvrent directement dans ces champs d'action.

Oui, de la violence économique par rapport à un conjoint quand il y a la plupart du temps tous les types de violence dans leur relation, mais aussi je te dirais au niveau économique par rapport à une personne qui est à l'aide sociale, une personne qui est

monoparentale, qui est à faible revenu, qui est en situation de divorce mais qui n'est pas admissible à l'aide juridique, qui sait plus vers qui se tourner parce qu'elle a pas l'argent pour payer un avocat... des personnes qui travaillent à temps partiel et qui n'ont pas suffisamment d'argent pour se nourrir, ou qui ont juste assez pour se nourrir mais quand vient l'hiver elles ont plus de bottes, elles ont plus de manteau 'hiver, puis qui ont pas d'argent pour s'en acheter... (Intervenante, organisme FEMME)

Tant que les politiques n'auront pas changé, tant que les dirigeants s'assoient pas avec les gens qui sont concernés directement par la violence conjugale, les groupes de femmes qui travaillent là-dedans, bien je pense que les choses vont avancer encore à pas de souris. (Intervenante, organisme FEMME)

Selon nos catégories d'analyse, cette vision semble s'inscrire à l'intérieur d'une perspective féministe. Les femmes qui vivent la pauvreté sont victimes d'un cumul de violence qui contribuent à marginaliser leur situation, accentuer leur isolement et par conséquent concourent à les renfermer dans l'exclusion. Le discours de l'intervenante s'articule autour de la violence et de la pauvreté faite aux femmes en distinguant le monde des hommes (conjoint et État) et le monde des femmes. Ces deux mondes ne fonctionnent pas selon les mêmes normes ; les violences physiques, psychologiques et économiques résultent de la domination de l'homme dans l'espace privée et publique. De plus, l'isolement des femmes défavorisées découle de l'accumulation de toutes ces violences.

C'est une iniquité encore entre deux mondes, le monde des hommes et le monde des femmes, il y a une iniquité sociale, un manque de politiques et puis de réflexion je pense sur toute la question de la violence, qui contribuent à continuer, à augmenter, ou encore à ne pas enrayer la question de la violence. (Intervenante, organisme FEMME)

8.1.3 L'intégration des femmes immigrantes

Au-delà d'un discours qui évolue autour de la pauvreté et de la violence faite aux femmes, l'intervenante ne construit pas un discours lié aux inégalités dites raciales telles que définies dans nos catégories. L'informatrice accorde plutôt une attention aux différences culturelles entre les femmes québécoises, déjà intégrées à la société d'accueil, et les femmes récemment immigrées. Cela dit, une partie du discours de l'intervenante, à propos des femmes immigrantes, s'inscrit selon les perspectives développées pour les femmes en général. Elle considère la pauvreté des femmes immigrantes à travers la remise en question du rôle de l'État. En ce qui concerne le «service aux femmes immigrantes, on travaille directement au niveau de la lutte contre la pauvreté (Intervenante, organisme FEMME)

De plus, elle privilégie une approche féministe qui dénonce la violence faite aux femmes :

au niveau des femmes immigrantes, on va donner des ateliers sur la violence conjugale dans des COFI... (Intervenante, organisme FEMME)

À la lumière des propos de l'intervenante, la priorité de l'organisme semble s'inscrire dans l'amélioration des conditions de vie matérielles des femmes. Cependant, l'informatrice attribue des particularités aux femmes d'immigration récente. Selon elle, l'organisme privilégie l'intégration de ces dernières dans la société québécoise. Cette préoccupation prend forme dans les pratiques de l'organisme. Ce dernier offre des services de jumelage individuel et un programme d'employabilité qui sont spécifiques aux femmes de nouvelle immigration. L'intervenante explique que les femmes

d'immigration récente méconnaissent les normes et coutumes du marché du travail québécois.

Et la raison pour laquelle on a divisé ça, c'est qu'avec le temps on réalisait qu'une femme qui est nouvellement arrivée au Québec, des fois ne comprend pas bien le système québécois. Donc dans nos coutumes, dans nos façons de faire... (Intervenante, organisme FEMME)

Cette approche, attachée aux particularités des femmes d'immigration plus récente, reflète l'influence de l'État. En effet, le service pour femmes arrivées depuis moins de trois ans au Québec obtient ses propres subventions étatiques. Par conséquent, le centre doit répondre aux exigences de l'État en matière de clientèle et de services.

Mais il y a certains services qui sont vraiment exclusifs aux nouvelles arrivantes, donc une Québécoise de souche ne pourrait pas y avoir accès, malheureusement, parce que le bailleur de fonds, dans ce type d'activités là, va offrir juste à ce type de personnes là, et que si on ne rencontre pas les exigences du bailleur de fonds mettons qu'elles sont 5000 femmes par année, parce qu'on a offert des services à une autre clientèle, bien nous on se fait couper notre subvention. Donc on pourrait... ça veut pas dire que le subventionnaire le ferait, mais on pourrait. Donc il y a certains types de services qui sont vraiment uniquement pour des femmes qui sont au Québec depuis moins de trois ans (Intervenante, organisme FEMME).

Dans ce contexte, les pratiques de l'organisme ne favorisent pas une action collective qui peut unir les femmes québécoises et les femmes immigrantes. Par exemple, certains thèmes abordés aux cafés rencontres incitent surtout la participation des secondes. Selon les propos de l'intervenante, l'unification des femmes d'ancienne immigration et des femmes d'immigration plus récente entraînerait une « trop » forte proportion de femmes immigrantes dans l'ensemble. Toutefois, ce fait dépend de l'influence des subventions étatiques qui financent les services offerts aux femmes immigrées depuis moins de trois ans.

Il y a certains thèmes dans nos cafés- rencontres qui sont offerts dans les deux services, que c'est sûr que le thème comme tel va peut-être accrocher plus des femmes immigrantes que des femmes québécoises. Si on parle, entre autres, de la Déclaration universelle des droits de l'homme : pas que les femmes québécoises auraient pas intérêt à connaître ça, mais je pense que quand t'es jamais (sic. lire toujours) établi dans un endroit, t'es peut-être moins curieux d'aller chercher sur des sujets comme ceux-là, tandis que les femmes nouvellement arrivées au Québec, bien c'est quoi mes droits, c'est quoi ça... tout de suite elles se questionnent par rapport à ça. Donc il y a des thèmes qui sont peut-être mieux adaptés aux besoins des nouvelles arrivantes, des fois, qu'aux autres. (Intervenante, organisme FEMME)

Au niveau des femmes immigrantes. Mais quand je te dis qu'on a une forte proportion, c'est que si on inclut les nouvelles arrivantes puis qu'on inclut aussi les femmes qui ne sont pas nouvelles arrivantes mais qui sont au Québec depuis un certain temps, moi je me demande si la proportion de femmes qui est née au Québec, versus les femmes qui sont nées à l'extérieur, on aurait plus de femmes qui sont immigrantes qui viendraient ici que des femmes québécoises comme telles. (Intervenante, organisme FEMME)

8.1.4 Conclusion partielle

Le discours de l'intervenante de l'organisme FEMME s'éloigne du modèle structuraliste «race-classe-genre» tel que défini dans notre problématique. Selon nous, il aborde la question de la violence et de la pauvreté en fonction d'une approche féministe/interculturelle, dans des termes analogues à ceux de Legault (2000). Prônant l'intégration des femmes immigrantes, l'organisme cherche à favoriser : autonomie, auto-prise en charge des femmes, sensibilisation aux difficultés des femmes, tout en tenant compte de leurs particularités culturelles. L'intervention de l'organisme s'effectue plutôt pour les femmes d'immigration récente sans tenir compte de leur origine ethnique. Par conséquent, il ne semble pas porter une attention particulière aux femmes d'immigration plus ancienne ou qui seraient déjà intégrées à la société québécoise.

De plus, la situation des femmes monoparentales n'est pas explicite. L'informatrice ne fait pas de distinction entre ces dernières et celles qui sont biparentales. Le discours et les pratiques de l'organisme FEMME ne traitent pas non plus des inégalités « raciales » vécues par certaines femmes. À la lumière des propos de l'intervenante, FEMME paraît privilégier une approche féministe dans la mesure où l'informatrice dénonce la violence et la pauvreté dont les femmes font objet. De plus, l'organisme semble s'inscrire dans une perspective qui remet en question le rôle joué par l'État concernant l'oppression vécue par les femmes.

8.2 Organisme MONO

8.2.1 Les inégalités de classe : une question d'employabilité

Selon la coordonnatrice, le discours de l'organisme MONO s'inscrit dans une perspective qui veut favoriser l'amélioration des conditions de vie matérielles des femmes monoparentales. Selon elle, l'organisme cherche à augmenter les capacités financières de ces femmes, à travers une meilleure formation et leur pleine intégration au marché du travail. Dans ce contexte, le discours de l'organisme semble privilégier la lutte contre la pauvreté des femmes.

Mais pour nous c'en était et c'en est encore, et je pense que pour une femme chef de famille, qui veut vraiment améliorer ses conditions de vie, bien si ça passe par le marché du travail, je veux bien, mais le marché du travail là passe par la formation.
(Coordonnatrice, Organisme MONO)

Dans les propos de l'informatrice, la pauvreté est définie dans un sens global. Celle-ci est autant matérielle que culturelle. Peu importe leur origine, vu les problèmes liés à leur

statut de monoparentales, ces dernières nécessitent aussi le soutien offert par leurs réseaux de solidarité. L'insuffisance des réseaux conduit à l'isolement des femmes monoparentales. En ce sens, les pratiques de l'organisme agissent sur la pauvreté des femmes monoparentales à travers leur réinsertion sur le marché de l'emploi mais aussi par la création d'un réseau social. Ce réseau se construit autour d'ateliers de groupes où les femmes échangent entre elles des expériences et des conseils.

Oui, c'est sûr qu'il y a une pauvreté financière, parce que les gens, comme je te dis, 99 % de la clientèle étaient à l'aide sociale, donc en soi... tu (ne) pouvais pas être tellement plus bas que ça en termes financiers. Mais il y avait aussi une pauvreté culturelle, une pauvreté souvent de réseau, elles étaient isolées, elles étaient seules avec leurs enfants, sans réseau souvent. Donc je crois bien... elles intervenaient un petit peu à tous ces niveaux-là. C'est pour ça aussi qu'elles privilégiaient, et qu'on privilégie encore aujourd'hui, l'approche de groupe, question de créer un réseau, de sortir de l'isolement ces femmes-là. (Coordonnatrice, Organisme MONO)

8.2.2 Des inégalités de genre : une question de manque de respect et de culpabilité

En plus d'intervenir au niveau des inégalités de classe (telles que définie dans nos catégories d'analyse), l'organisme tient un discours autour des inégalités de genre. En premier lieu, l'oppression des femmes s'articule autour du manque de respect qu'elles subissent. Ensuite, les femmes monoparentales dans l'ensemble vivent le cercle vicieux de la culpabilité. Peu importe si elles décident de rester à la maison ou d'aller travailler, elles sont dans la ligne de mire des politiques familiales. Enfin, le marché du travail n'est pas accommodé à leur situation.

En somme, l'inadaptation des politiques et la conjoncture du marché font que les inégalités de genre vécues par les femmes monoparentales s'effectuent principalement au niveau macro social. L'informatrice utilise la comparaison entre deux mondes pour

résumer la problématique des femmes monoparentales. D'un côté, on retrouve le monde des femmes monoparentales, et de l'autre, un monde qui semble désigner celui du marché du travail.

Alors, forcément que la programmation a beaucoup évolué, les besoins ont évolué aussi, le marché du travail a évolué beaucoup, ça a changé beaucoup, les conditions d'embauche se sont resserrées beaucoup, la scolarité a été de plus en plus demandée, et la clientèle aussi, tranquillement... La clientèle, je te dirais, en termes de problématique, elle a pas changé : Une monoparentale en 80 puis une monoparentale en 2000, c'est toujours une femme qui est portée à s'isoler un peu, souvent, qui a vécu des affaires souvent très difficiles, des séparations pas faciles... On a beaucoup de violence conjugale, dans nos clientèles - généralement pas de la violence conjugale active, parce qu'à ce moment-là on les réfère, mais elles ont vécu ces choses-là. Ça reste des femmes qui sont pleines de culpabilité tout le temps, elles se sentent coupables d'aller travailler, elles se sentent coupables de (ne) pas y aller, elles se sentent coupables de mal s'occuper de leurs enfants si elles vont travailler, elles se sentent coupables... (Coordonnatrice, Organisme MONO)

Et souvent ces femmes-là, le respect, elles (ne) l'ont pas rencontré souvent. Pas la majorité de notre clientèle, mais une partie de notre clientèle. Et quand elles rencontrent le respect pour la première fois, juste ça je suis certaine que ça leur fait un bien énorme. (Coordonnatrice, Organisme MONO)

Cela dit, alors que la coordonnatrice de MONO explique que l'organisme crée un réseau social pour les femmes monoparentales, elle avance aussi que les politiques étatiques et les conjonctures économiques réduisent considérablement son champ d'action. L'informatrice remet en question ces politiques étatiques, ainsi que les dispositions du marché du travail. En effet, la nouvelle réforme de l'aide sociale constitue un obstacle majeur pour l'organisme dans la mesure où les femmes se sentent obligées de retourner travailler.

Ça a changé beaucoup, pour nous en tout cas, de se retrouver avec des femmes qui viennent chez toi, dans ton service, pour réintégrer le marché du travail, mais en se sentant obligées de le faire pour l'agent. (Coordonnatrice, Organisme MONO)

Mais ça, on arrive à travailler avec ça. Mais t'sais, quand tu prends des gens qui sont dans le monde et tu veux les intégrer dans un autre monde, bien c'est toutes ces politiques-là puis ces affaires-là qui constituent tes obstacles. Prends les garderies à 5

\$... Bon, au départ, c'était l'fun, on s'est toutes dit : all right ! parce que 25 \$ pour faire garder un enfant, c'est cher. 5 \$ par jour, bon, c'est beau... Mais il n'y a plus de place en garderie. Ça (ne) coûte pas cher, mais il n'y a plus de place. (Coordonnatrice, Organisme MONO)

Bien, moi je pense que quand tu mets des politiques comme obliger les gens à aller chez vous, c'est un non-sens, ça là - ça ça a été un gros gros obstacle... Les obstacles, généralement, ils nous viennent des politiques, dans le fond, de l'aide sociale ou des choses comme ça. (Coordonnatrice, Organisme MONO)

8.2.3 Les femmes monoparentales haïtiennes : vers une approche interculturelle

Nous avons vu que l'informatrice construit un discours qui porte sur : l'amélioration des conditions de vie matérielles des femmes monoparentales, la remise en question des politiques et la critique de la conjoncture du marché. Cependant, son discours n'accorde pas une problématique particulière aux femmes immigrantes ou aux femmes monoparentales d'origine haïtienne. Toutefois, notre informatrice explique comment les responsables de l'organisme ont du modifier leur approche lorsque confronté à une majorité de femmes haïtiennes. Appuyé de l'expertise d'un spécialiste en matière de communautés culturelles, l'organisme a privilégié une démarche interculturelle «en trouvant le pont» entre la culture des femmes haïtiennes et celle des femmes québécoises.

Écoute, c'était rendu que dans les groupes de recherche d'emploi c'était pas loin de 50-60 % haïtien, bien là il y a le choc des cultures, hein, il y a comme un problème, puis là on se disait : ah, on n'est pas aussi bonnes, là... (Coordonnatrice, Organisme MONO)

Mais là quand c'est majoritairement haïtien, tu t'aperçois que oups ! Tu (ne) réponds pas, là. On avait l'impression de passer à côté de quelque chose. (Coordonnatrice, Organisme MONO)

Alors on a embauché quelqu'un qui est venu nous aider puis on a fait toute une recherche active sur les différences culturelles entre les Québécoises, les Haïtiennes, puis comment faire pour se rejoindre, trouver le pont finalement entre la culture haïtienne et la culture québécoise, tout ça... (Coordonnatrice, Organisme MONO)

8.2.4 Conclusion partielle

En résumé, la coordonnatrice de l'organisme MONO aborde principalement la question de la pauvreté des femmes monoparentales. Cette priorité provient de l'inadaptation du marché de l'emploi et des politiques élaborées à leur égard. Dans ce contexte, nous croyons que l'organisme MONO s'inscrit dans une perspective qui interrelie les inégalités de classe, de genre avec le phénomène de la monoparentalité ; les politiques familiales, ainsi que la conjoncture du marché sont inadaptés à la réalité des femmes monoparentales.

Les pratiques de l'organisme vis-à-vis les femmes monoparentales haïtiennes et les autres femmes immigrantes s'inscrivent donc à l'intérieur de celles à l'égard des femmes monoparentales québécoises. Ainsi, le discours ne dégage pas les inégalités liées à leur statut d'ethniques et de « racisées ». Par contre, lorsque le groupe des femmes haïtiennes surpasse en nombre les autres femmes, les pratiques de l'organisme tendent vers une approche interculturelle. À la lumière de ceci, nous pensons que l'action de l'organisme s'éloigne du triptyque « race-classe-genre » en n'abordant pas explicitement le racisme et la discrimination que peuvent vivre des femmes monoparentales d'origine haïtienne.

8.3 Organisme HAÏTI

8.3.1 La pauvreté des femmes haïtiennes

À première vue, le discours de l'intervenante privilégie l'intégration des immigrants haïtiens et haïtiennes dans la société québécoise. Leur pauvreté économique est alors

associée à l'immigration. Selon elle, les Haïtiens émigrent pour améliorer leurs conditions de vie. L'intervenante prône l'ouverture des Haïtiens à la société québécoise en évitant de constituer des ghettos. Cette vision est liée à l'adaptation des enfants ; ces derniers seraient confrontés à une réalité différente de celle de leurs parents. Selon elle, le champ d'action globale de l'organisme se résume donc en une intervention collective de groupe, incluant les hommes, les femmes et les enfants.

Oui, parce que, comme je te dis, en sortant de Haïti, c'est une dimension économique la migration. La migration vise un mieux-être, et ce mieux-être, il est économique (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

Donc pour moi l'intervention collective c'est bien important, c'est l'intervention de groupe. Maintenant, l'amélioration des conditions de vie de la population, je reviens à la migration : on est dans un milieu qui n'est pas le nôtre, il s'agit pas de constituer des enclos, parce que ces femmes-là, ces hommes-là, ont des enfants, et ces enfants-là vivent une autre réalité que dans la famille... (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

De plus, l'intervenante conteste l'utilisation des normes du groupe majoritaire pour appréhender les problèmes de pauvreté chez les femmes haïtiennes. Pour elle, l'intervention collective de l'organisme se situe au niveau de la remise en question des définitions de la pauvreté, de l'argent et de la matérialité. Son discours stipule que la pauvreté, telle que définie dans la société québécoise, ne tient pas compte des différences culturelles. Pour la femme haïtienne, la dignité a préséance sur la pauvreté matérielle. Confrontées à la vision de la pauvreté du groupe majoritaire, la situation de la femme haïtienne est particulière. Dans ce contexte, peu importe si elle vit en deçà du seuil de pauvreté, la femme haïtienne accorde une importance à la façon dont elle se présente. Par exemple, pour elle, le port de beaux bijoux et de beaux vêtements sera gratifiant.

Puis on questionne la pauvreté, on questionne ce que les gens ici pensent quand ils parlent de pauvreté, d'après leurs statistiques, et ce que nous on pense. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

Donc cette pauvreté elle t'était à la face tout le temps. Et la pauvreté, à un moment donné, on a dû la questionner aussi parce qu'ici, ce que les gens entendent par pauvreté... Ils vont dire bon... Là, t'arrive, ils vont dire bon, cette femme-là elle est sur l'aide sociale, elle est pauvre et puis elle a des bijoux, elle est bien habillée, elle est bien mise. [On nous dit si c'est ça pour vous] la pauvreté là...C'est pas ça, parce qu'il faut lier cette pauvreté à la dignité. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

Pour l'intervenante d'HAÏTI, le concept de pauvreté prend également un sens psychologique. L'utilisation des critères du groupe majoritaire dans l'appréhension de la situation des femmes monoparentales d'origine haïtienne contribue à renforcer cette pauvreté. Cela dit, les pratiques de l'organisme cherchent à conscientiser les femmes à la reconnaissance de leur pouvoir féminin : cette reconnaissance permet leur enrichissement et va à l'encontre de leur pauvreté.

On se reconnaît comme femme, c'est un enrichissement de se reconnaître comme femme. Tu vas à l'encontre de cette pauvreté-là, tu vas à l'encontre de la paupérisation - parce qu'on a tendance à te paupériser, à te faire passer pour moins que tu es. Donc ça prenait une dimension, je dirais, psychologique, tout en sachant bien que la dimension économique elle primait. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

8.3.2 Des inégalités de genre : une question d'ethnicité

Selon les propos de notre informatrice, l'organisme intervient aussi sur les inégalités de genre vécues par les femmes haïtiennes. Cette action est intimement liée à la prise de conscience de la réalité des femmes victimes de violence conjugale. Dans ce contexte, notre informatrice explique comment l'organisme préconise une intervention auprès des femmes haïtiennes qui avaient besoin d'une aide supplémentaire à l'assistance concrète et ponctuelle. Selon elle, une des solutions serait liée au développement d'une démocratie au sein de la cellule familiale.

On dit : la famille c'est la plus petite cellule où se joue la démocratie. La cellule de base de la démocratie, c'est la famille, donc les rapports hommes/femmes, parce que tu peux avoir des rapports dominants/dominés terribles. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

Dans les années 80, c'était des années difficiles pour la communauté haïtienne, très difficiles, parce que c'était une époque de soubresauts, avec des hommes qui tuaient leur femme, des hommes qui tuaient femme et enfants, et vraiment de violence conjugale je vais dire. Et il y avait une maman qui est venue nous trouver ici, amenée par sa concierge, une Québécoise. Et c'était une maman de la garderie, et qui pleurait... Et la Québécoise m'a dit : vous savez, elle a eu des problèmes avec son mari, elle a été battue, alors je sais qu'elle a son enfant ici, mais je vous l'amène pareil. Alors là on a réalisé ce jour-là plus particulièrement que la garderie, c'est une bonne chose pour les enfants, c'est une aide pour les parents, mais que par ailleurs cette aide ponctuelle concrète de garde ne suffisait pas, et qu'il fallait peut-être accompagner les parents. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

Toutefois, l'intervenante précise que la remise en question des rapports hommes/femmes chez la communauté haïtienne récemment immigrée est tabou. Elle explique que les responsables ont du modifier leur approche et inclure les hommes aux activités. Ce changement avait pour but d'inciter la participation des femmes. Selon nous, cette situation illustre comment les pratiques féministes vis-à-vis les femmes haïtiennes monoparentales récemment immigrées doivent tenir compte de leurs particularités culturelles.

Tu sais mon opinion face à la condition des femmes ; mais je vais te dire, si tu appliques comme ça aux femmes, les gars vont se retirer, les gars (ne) vont pas venir, et les femmes vont se sentir mal à l'aise, elles (ne) viendront pas. Parce que c'était la deuxième vague migratoire, 72, il y avait juste huit ans toute cette grosse vague migratoire était là, donc les femmes étaient encore très accrochées aux valeurs culturelles de dépendance. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

De plus, l'informatrice dénonce les rapports économiques qui existent entre les hommes et les femmes haïtiennes. Elle remet en cause l'irresponsabilité financière des hommes haïtiens. Selon elle, la plupart des femmes haïtiennes qui fréquentent l'organisme

détiennent le pouvoir économique et jouent le rôle de pourvoyeur pour la famille. Selon l'informatrice, cette situation contribue à accentuer la pauvreté que vivent ces femmes.

À travers ses pratiques, l'organisme a donc cherché à conscientiser sa clientèle aux rapports inégalitaires économiques qui existent entre elles et les hommes haïtiens. Selon les propos de l'informatrice, la femme n'est pas consciente de ces rapports inégalitaires, dans la mesure où son autonomie financière lui donne une satisfaction et un pouvoir considérable.

Et souvent c'est ce qui arrivait : les femmes travaillaient, les hommes travaillaient pas. Donc cette pauvreté elle t'était à la face tout le temps. Et la pauvreté, à un moment donné, on a dû la questionner aussi. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

Les femmes haïtiennes, elles disent : l'argent, c'est moi qui fait l'argent, alors pas besoin de travailler l'argent⁴, c'est moi qui fait l'argent. [...] t'es maudite et tout, et avec ça aussi, l'homme qui est à côté de toi ne prend pas ses responsabilités. (Intervenante sociale, organisme HAÏTI)

8.3.3 Conclusion partielle

Le discours et les pratiques de l'organisme HAÏTI se rapprochent le plus du modèle race/classe/genre, car il aborde la question de la monoparentalité des femmes haïtienne de façon particulière. D'abord, le discours de l'intervenante traite de la violence et de la pauvreté vécue par les femmes haïtiennes d'immigration récente. Ces inégalités semblent propres à leur groupe ethnique.

Le discours exprime comment les rapports économiques et monétaires entre les hommes haïtiens et les femmes haïtiennes se détachent des normes du groupe majoritaire. Selon

⁴ Selon l'intervenante, la femme haïtienne conteste le type d'intervention qui remet en question son rapport à l'argent puisque c'est elle qui travaille.

nous, cet aspect rejoint la situation des femmes monoparentales Africaines-Américaines. On se rappelle que l'utilisation des normes du groupe dominant concourrait à véhiculer des préjugés et stéréotypes à propos de la femme noire cheffe de famille. Comme leurs consœurs Africaines-Américaines, l'identité «féminine» des Haïtiennes n'est pas reconnue et par conséquent est dénigré. Cet aspect nous indique la possibilité que l'utilisation des normes du groupe majoritaire dans l'intervention auprès des femmes haïtiennes monoparentales puisse contribuer à les dévaloriser.

Dans cet optique, les pratiques de l'organisme cherchent à sensibiliser les femmes haïtiennes à la reconnaissance de leur pouvoir féminin. Cela dit, l'intervenante ne parle pas des inégalités dites «raciales». Elle privilégie l'intégration des femmes d'immigration récente à la société québécoise. Cette absence de «racisation» correspond aux constats de Labelle et Lévy (1995), dans la mesure où, pour les leaders haïtiens, le Québec n'est pas raciste mais plutôt ethnocentrique. À la lumière de ceci, nous pouvons faire l'hypothèse que les Haïtiennes et Haïtiennes veulent s'intégrer à la société québécoise afin d'échapper à ce «nouveau racisme» basé sur des différences culturelles (Balibar, 1988).

Chapitre 9 - Discussion des résultats

En l'absence d'études sur la dynamique de la monoparentalité des femmes haïtiennes au Québec, nous avons situé notre analyse dans l'approche structuraliste «race-classe-genre». Ce modèle a été utilisé pour comprendre la situation de femmes monoparentales Africaines-Américaines. En effet, des études comme celles de Dickerson (1995), Jacobs (1994) et Blum et Deussen (1996) ont envisagé la monoparentalité des femmes noires en fonction de ce modèle structuraliste. Cette approche avance que les femmes noires monoparentales vivent une situation particulière. La société étant structurée par le patriarcat racial, les femmes noires se retrouvent donc au bas de l'échelle sociale. La société, qui fonctionne selon une dynamique qui interrelie la «race», le genre et la classe sociale, ne leur procure pas des opportunités professionnelles et éducationnelles valables. Dans ce contexte, elles se valorisent à travers la maternité, vu que les normes du groupe majoritaire n'arrivent pas à saisir leur réalité.

Inspiré des études américaines, nous avons cherché à comprendre la situation des femmes haïtiennes monoparentales de Montréal. À la lumière de l'approche structuraliste «race-classe-genre», nous avons interrogé des intervenantes de trois organismes communautaires. Par souci de confidentialité et d'anonymat, ces organismes ont été nommés : FEMME, MONO et HAÏTI.

Cela dit, les pratiques de l'organisme HAÏTI se rapprochent partiellement du modèle «race-classe-genre». Le discours de l'informatrice soulève des caractéristiques propres à la situation des femmes haïtiennes monoparentales. Selon nos définitions analytiques, le

discours de l'intervenante est centré sur la remise en question de la définition de la pauvreté et des inégalités de genre du groupe majoritaire.

L'analyse du discours de l'organisme HAITI ajoute une nuance à la pauvreté des femmes. Selon l'intervenante, il faut se méfier de la définition de la pauvreté utilisée par le groupe majoritaire. Comme dans le cas des Africaines-Américaines, il semble que l'utilisation des normes du groupe dominant n'est pas toujours appropriée pour analyser leur vécu. Pour les Haïtiennes, la pauvreté matérielle doit être liée au concept de dignité. La définition de la pauvreté du groupe majoritaire ne reflète pas l'image que se donne la femme haïtienne. Selon l'intervenante de l'organisme, cette définition sert à la «paupériser», c'est-à-dire à diminuer son pouvoir féminin. En plus, il semble que l'irresponsabilité financière de l'homme haïtien a une influence prépondérante sur la pauvreté des femmes haïtiennes qui fréquentent cet organisme. Selon les propos de l'intervenante de l'organisme HAITI, souvent c'est la femme qui travaille et l'homme ne rencontre pas ses obligations économiques. Il semble donc que l'une des priorités d'action de cet organisme se situe dans la remise en question des inégalités entre les sexes chez la population haïtienne de Montréal.

Toutefois, de façon analogue à la littérature américaine, la remise en question des rapports entre les sexes chez les Haïtiens semble tabou. En effet, nous avons vu qu'aucune des variantes féministes, néo-marxiste et structuraliste de l'approche «race-classe-genre» ne dirige une critique explicite contre le sexisme de l'homme noir. La plupart des revendications concernent la domination de l'homme blanc, bourgeois anglo-

saxon dans la société. Par exemple, au sein du Civil Rights Movement on disait que les hommes noirs étaient plus victimes du racisme que les femmes du sexisme. C'est dans ce contexte que certaines auteures avancent que les femmes noires américaines sont tiraillées entre leurs solidarités de genre et de «race» : elles ont des identités fragmentées (Nance, 1996, : Smith, 1995 ; Daly, 1993 ; Tang Nain, 1991). Dans le même sillage, l'organisme HAÏTI a du tenir compte de cet aspect afin d'inciter la participation des femmes haïtiennes à leurs programmes. L'organisme a donc privilégié une approche qui rassemble hommes, femmes et enfants. Ceci rejoint aussi les propos de Taboada-Léonnetti (1983), dans la mesure où plusieurs femmes immigrantes qui adhèrent aux normes et valeurs de la société d'accueil sont accusées de trahir et de fragiliser leur groupe ethnique.

Cela dit, comme les deux autres organismes, le racisme ne paraît pas être une de leurs préoccupations principales. En effet, l'intervenante d'HAÏTI n'articule pas de discours sur les inégalités et discriminations «raciales» que peuvent vivre les femmes haïtiennes. Elle semble plutôt accorder une importance à leur intégration dans la société québécoise. Compte tenu des résultats et du caractère exploratoire de notre étude, il nous est impossible de dire s'il existe des différences entre le vécu des femmes monoparentales d'ancienne et de nouvelle génération migratoire. En revanche, nous pouvons formuler l'hypothèse suivante : si on part du constat qu'une des distinctions entre les Haïtiennes et les Africaines-Américaine est que les premières sont issues de l'immigration, on pourrait croire que la situation des femmes haïtiennes de deuxième ou de troisième génération migratoire ressemble davantage à celles des femmes monoparentales noires des États-Unis.

pratiques des organismes peuvent être influencées par leur degré de dépendance vis-à-vis leur financeur. Comme disait Couillard (1994), ceux-ci doivent parfois ajuster leur action en fonction des critères gouvernementaux.

Cela dit, alors que les pratiques des organismes FEMME et HAITI se rapportent aux femmes récemment immigrées, MONO n'effectue pas de distinction entre celles d'immigration récente et celles d'ancienne ou de deuxième génération migratoire. À la lumière de ces constats, nous pensons que les trois organismes ne font pas de distinction entre la situation des femmes monoparentales haïtiennes de deuxième et de troisième génération migratoire et celle des femmes québécoises dans l'ensemble. Cette observation va de pair avec les thèmes abordés dans la littérature sur l'immigration et sur la monoparentalité au Québec. D'une part, les informatrices discutent de la situation des femmes immigrantes dans leur ensemble en privilégiant leur intégration à la société québécoise. D'autre part, hormis le discours de l'intervenante d'HAÏTI vis-à-vis les femmes haïtiennes récemment immigrées, elles n'articulent pas monoparentalité et ethnicité. Selon nous, cette façon de faire masque la réalité des femmes monoparentales «racisées» d'ancienne immigration ou de celles qui sont nées au Québec.

Il serait donc intéressant d'analyser à quel point la trajectoire de vie des femmes haïtiennes de deuxième génération migratoire ou celles nées au Québec est comparable à celle des Africaines-Américaines. On peut aussi se questionner sur les similarités et distinctions entre la situation des femmes monoparentales haïtiennes nées au Québec et celles de première génération migratoire. Si leur réalité est à l'image de l'expérience des

réseaux de solidarité. De plus, les femmes qui ont plus de chance de s'en sortir sont celles qui créent un réseau à travers les organismes communautaires de quartier (Dandurand et Ouellette, 1992). À la lumière de ceci, les organismes sélectionnés jouent un rôle fondamental dans la création d'un réseau social pour les femmes. En plus d'aider les femmes à sortir du « carcan de la pauvreté » (Intervenante sociale, organisme FEMME), à travers leur réinsertion sur le marché du travail, les organismes semblent également fournir aux femmes la chance de rencontrer d'autres femmes, de comparer leur expérience et d'échanger.

On retrouve également ce constat dans la littérature sur l'immigration au Québec, notamment celle qui traite de l'expérience des mères seules d'immigration récente, qui ont connu une perte de réseaux lors de la migration. Selon Duval (1992), ces dernières peuvent bénéficier d'une action communautaire qui unit les femmes immigrantes et les femmes québécoises mères au foyer. Or, les pratiques de l'organisme FEMME n'incitent pas le rassemblement de ces deux groupes, vu les programmes spécifiques offerts aux femmes immigrées depuis moins de trois ans au Québec. Par ailleurs, il semble que la préoccupation de cet organisme à l'égard des femmes d'immigration récente n'est pas associée à une décision interne, mais plutôt aux exigences du ministère qui subventionne le programme destiné aux femmes immigrantes. Ce service est entièrement financé par le gouvernement. Selon les critères du Bailleur de fonds, l'organisme doit intervenir essentiellement auprès de femmes immigrées depuis moins de trois ans. L'organisme doit donc aborder certains thèmes qui sont propres aux femmes récemment immigrées. Ces thèmes touchent surtout leur intégration à la nouvelle société. Dans cet optique, les

Les femmes sont victimes du cercle vicieux de la pauvreté matérielle et de la pénurie des réseaux (Intervenante, FEMME). Pour les femmes monoparentales, cette pauvreté est d'autant plus prononcée, vu l'inadaptation des politiques familiales et la conjoncture du marché. En effet, le marché du travail est de plus en plus exigeant en termes de formation et de diplômes (Coordonnatrice MONO).

En somme, il semble que les répondantes sont en accord pour lier violence et pauvreté. Par l'absence de propos sur le racisme, on peut supposer que ce dernier n'est pas une priorité d'action pour les organismes, ou un problème pour lequel les femmes consultent : Cette constatation va de pair avec les propos soulevés dans la littérature sur l'immigration haïtienne. En effet, selon l'étude de Labelle et Lévy (1995), les leaders haïtiens de Montréal ne perçoivent pas la société québécoise comme raciste mais comme ethnocentrique et xénophobe. Le racisme, qui se vit surtout dans le travail, le logement et l'école, ne serait pas institutionnalisé. Selon Balibar (1988) et Guillaumin (1992), ce phénomène serait associé au type prédominant de racisme dans les sociétés contemporaines. Ce dernier n'est plus basé sur des différences biologiques mais sur des différences culturelles inconciliables.

À la lumière des problèmes auxquels les femmes des organismes sont confrontées, le soutien du réseau de solidarité est primordial. En effet, les femmes monoparentales les plus à risque de pauvreté, d'isolement et de dépendance à l'égard de l'État sont celles qui sont prestataires de la sécurité du revenu, ayant une lacune importante en matière de

Cela dit, nous remarquons que toutes nos informatrices discutent de trois éléments primordiaux : pauvreté, violence et solidarité. En premier lieu, la violence prend plusieurs significations. La violence vécue par les femmes en général est physique, psychologique et économique. De plus, il y a celle qui se produit dans la sphère privée et celle qui se passe dans la sphère publique. On note que les trois informatrices parlent de la dissemblance entre deux mondes : le monde des femmes et le monde des hommes (Intervenante sociale, organisme FEMME) ; le monde des femmes monoparentales et l'autre monde (Coordonnatrice, organisme MONO) ; la démocratie sociale et la démocratie au sein du couple (Intervenante, organisme HAÏTI).

Alors que toutes trois parlent de la violence faite aux femmes, nous constatons que la littérature consultée aborde peu cet aspect. En effet, la littérature sur la monoparentalité au Québec ne s'attarde pas sur la violence, surtout celle effectuée par les instances étatiques. Selon nous, l'utilisation du mot violence renvoie à la dénonciation des politiques étatiques qui ne semble pas favoriser les femmes.

Le discours des intervenantes de FEMME et MONO, au sujet de la pauvreté, correspond à ce qui a été soulevée dans la littérature sur la monoparentalité féminine au Québec. Il semble que peu importe leur statut familial et leurs origines, les femmes qui fréquentent ces organismes communautaires vivent une pauvreté matérielle et une pauvreté de réseaux. Cette pauvreté provient entre autre des instances étatiques qui, à travers leurs politiques, contribuent à les maintenir dans une situation matérielle et culturelle précaire.

Africaines-Américaines, sont-elles confrontées à une pauvreté « chronique » qui se transmet à travers les générations ? À ce moment, les femmes monoparentales d'origine haïtienne se valorisent-elles à travers la maternité, faute d'opportunités dans la société ? La maternité est-elle une stratégie pour éviter les effets pervers du racisme, du sexisme et de la pauvreté ? Selon l'intervenante d'HAÏTI, «on se reconnaît comme femme, c'est un enrichissement de se reconnaître comme femme. Tu vas à l'encontre de cette pauvreté-là». Contrairement aux femmes monoparentales québécoises, pour qui la maternité est une façon de continuer à s'inscrire à l'intérieur des normes de la société (Dandurand, 1994), les femmes monoparentales haïtiennes valorisent le pouvoir «au féminin» afin d'aller à «l'encontre de la paupérisation» (Intervenante sociale, HAÏTI).

CONCLUSION ET LIMITES DE L'ÉTUDE

Nous avons cherché à répondre à la question du discours et des pratiques communautaires vis-à-vis des femmes monoparentales d'origine haïtienne de Montréal. Nous avons envisagé cette question en fonction du modèle structuraliste «race-classe-genre». Cette perspective propose que les femmes monoparentales «racisées» vivent une réalité particulière. Notre analyse dévoile que ce modèle peu être approprié pour étudier le vécu de certaines femmes monoparentales d'origine haïtienne, mais qu'il faut également prendre en considération que ces dernières font partie d'une population issue de l'immigration. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut distinguer celles qui sont d'immigration récente, celles de deuxième génération migratoire et celles qui sont nées au Québec. Dans notre analyse, nous avons vu que, l'intervention auprès des femmes d'immigration récente se situe dans une approche féministe/interculturelle liée à leur intégration dans la société d'accueil. À la lumière de ce constat, nous pensons qu'une étude qui porte sur l'expérience et la trajectoire de vie de femmes haïtienes monoparentales nées au Québec contribuerait à éclaircir la pertinence du modèle structuraliste «race-classe-genre».

De plus, notre étude a soulevé que le racisme n'est pas explicitement abordé dans les trois discours. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées. D'une part, il est possible que cet aspect de la vie des femmes soit pris en charge par d'autres acteurs sociaux. D'autre part, le racisme n'est peut-être pas un problème social pour lequel les femmes demandent l'appui de l'organisme communautaire.

Cette recherche est également limitée vu son caractère exploratoire et inductif. Nous ne pouvons donc pas généraliser les résultats. Par conséquent, notre analyse n'est pas représentative du discours de tous les responsables d'organismes communautaires ayant un profil analogue à ceux qui ont été sélectionnés. En revanche, elle suscite une multitude de questionnements et d'hypothèses qui mériteraient d'être explorés davantage au sein de recherches ultérieures.

En premier lieu, nous avons soulevé le rôle joué par l'État quant à la pauvreté et la violence dont les femmes sont l'objet. Plus particulièrement, les femmes monoparentales sont confrontées à des politiques et un marché du travail qui sont inadaptés à leur vécu. Ainsi, la pauvreté et la violence ne sont pas uniquement le fait de pratiques individuelles dans la sphère privée : Ces problèmes s'inscrivent aussi dans la sphère publique. Ce constat provoque plusieurs questionnements. Les femmes monoparentales se sentent-elles interpellées par ses politiques ? Quelle est leur opinion à l'égard de la nouvelle politique familiale ? Les femmes monoparentales « racisées » sont-elles plus désavantagées face à ces politiques ? Une étude qui interroge les femmes elles-mêmes à ce sujet serait à privilégier.

Ensuite, nous avons vu que la situation des femmes haïtiennes de deuxième génération migratoire et de celles nées au Québec est peu abordée par nos informatrices. En effet, l'intégration des femmes d'immigration récente dans la société québécoise semble être une des priorités des organismes. Cette intervention s'effectue en fonction d'une

approche féministe/interculturelle. Il est à noter que ce phénomène peut être lié à certaines demandes provenant des instances étatiques concernées. Sans remettre en question la primauté de l'intégration des femmes immigrantes dans la société, il semble que cette action rend invisible la situation des femmes monoparentales qui ne sont pas récemment immigrées. Intégration veut-il dire qu'elles sont exemptes d'inégalités ? si non, où vont-elles ? Quels types d'organismes fréquentent-elles et pourquoi ? Ces questions soulignent l'importance d'interroger ces femmes à propos du type de soutien qu'elles sollicitent. Dans cet optique, une étude sur l'aide fournie par le réseau de solidarité privé, c'est-à-dire : la famille, les amis et les voisins, pourrait alimenter les réflexions concernant les inégalités vécues par des femmes monoparentales «racisées».

À la lumière de nos résultats, il semble que l'approche structuraliste «race-classe-genre» serait pertinente pour comprendre la situation de femmes monoparentales «racisées» déjà intégrées à la société québécoise. Selon notre analyse, il semble qu'elles peuvent vivre une situation similaire à celle des Africaines-Américaines. Le cas échéant, certaines des normes du groupe dominant n'arriveraient pas à rendre compte de leur triple identité. Elles seraient également tiraillées entre les solidarités de genre, de classe et de «race». Il ne serait donc pas approprié d'analyser leur situation en fonction des valeurs majoritaires. Cette façon de faire risque de masquer et de dénigrer leur expérience particulière.

En effet, il semble que les femmes haïtiennes de Montréal entretiennent des rapports particuliers avec les hommes d'origine haïtienne. Nous avons vu que, le discours et les pratiques de l'organisme HAÏTI supposent qu'elles vivent une violence économique liée

à l'irresponsabilité de l'homme haïtien. De plus, ces femmes ne perçoivent pas nécessairement le côté négatif de cette situation, vu qu'elle leur procure un certain pouvoir financier. En revanche, il semble que cette «autre» violence économique accentuerait leur pauvreté. Elles pourraient contourner cette pauvreté en reconnaissant leur pouvoir de femme (Intervenante sociale, HAÏTI). Nous pensons qu'il serait intéressant d'aborder la question de «l'irresponsabilité» des hommes haïtiens, ainsi que les rapports de genre chez le couple haïtien.

En conclusion, les résultats et les hypothèses que suggère notre recherche pourraient alimenter les écrits et des études empiriques qui traitent du phénomène de la monoparentalité chez des femmes «racisées» du Québec. Notamment, nous pensons qu'une étude qui évalue les besoins des femmes monoparentales de plusieurs origines et de différentes générations migratoires pourrait clarifier le type d'action communautaire et collective à privilégier.

BIBLIOGRAPHIE

BALIBAR Étienne (1988), «Y a-t-il un néo-racisme ? », *Race, Nation, Classe : les identités ambiguës*. Balibar Étienne et Wallerstein Immanuel, eds, Paris, La Découverte, 307 pages.

BEAUCHEMIN, Sylvie et BEAUCHEMIN, Jacques (1998), «La réforme québécoise de la sécurité du revenu. La citoyenneté au service d'une solidarité gestionnaire». *Lien social et Politiques RIAC*, 39(79), printemps, 139-147 pages.

BÉLANGER Jean-Pierre et DESROSIERS Gilles (1995), « La consolidation et le développement des organismes communautaires : un élément de solution à la pauvreté ». *Service Social*, 44(3), 145-164 pages.

BERTHELOT Jocelyn (1991), « Nous c'est aussi les autres ». *Apprendre à vivre ensemble, Montréal, Saint-Martin*, 38-56 pages.

BIBEAU Gilles et al. (1992), « Dynamique familiale et identité personnelle », *La santé mentale et ses visages. Un Québec Pluriethnique au Quotidien*. Montréal, Gaétan Morin, 91-120 pages.

BLUM, L. et DEUSSEN, T. (1996), «Negotiating independent motherhood : Working Class African-American Women talk about marriage and motherhood ». *Gender & Society*, 10(2), Avril, 199-211 pages.

BRASSARD, D (1986), *Portrait de la famille monoparentale*. Département de santé communautaire de l'Hôpital Sainte-Justine, 61 pages.

BREWER Rose M. (1995), Ch. 9 : « Gender, Poverty, Culture, and Economy, Theorizing Female-Led families », *African American single mothers ; understanding their lives and families*. Dickerson B.J., ed, Sage series on race and Ethnic Relations, Volume 10, Sage publications, Thousand Oaks, London, New Delhi, 200 pages.

BROWN Helen (1992) *Women organizing*. London, New-York, Routledge, 211pages

CHRISTENSEN-PIGLER ET WEINFELD (1993), « Black family in Canada : A preliminary exploration of family patterns and inequality », *Canadian Studies*, 25(3), 26-45 pages.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1996), *Partenariat état-communautaire « les groupes de femmes y-gagnent-ils au change ? »*, Québec, 46 pages.

CORCUFF Philippe (1995), *Les nouvelles sociologies*, paris, Nathan, 127 pages.

COUILLARD Marie-Andrée (1994), « Le pouvoir dans les groupes de femmes de la région de Québec ». *Recherches Sociographiques*, 35(1), 39-65 pages.

CONSTANDRIOPOULOS et al. (1990), *Savoir préparer une recherche, la définir, la structurer, la financer*. Les presses de l'Université de Montréal, Canada, 197 pages.

DALY, Kathleen (1993), « Class, Race and Gender : Sloganeering in search of meaning », *Social Justice*, 20(1-2), 56-67 pages.

DICKERSON, Bette. J. (1995) Chap. 1 : « Centering Studies of African American Single Mothers and their Families », *African American single mothers ; understanding their lives and families*. Dickerson B.J. 9, ed, Sage series on race and Ethnic Relations, Volume 10, Sage publications, Thousand Oaks, London, New Delhi, 200 pages.

DANDURAND, R. B. et SAINT-JEAN, L. (1988), *Des mères sans alliances : monoparentalité et désunions conjugales*. Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 297 pages.

DANDURAND, R. B. (1990), « Le couple et la transformation de la conjugalité », Lemieux D., ed, *familles d'aujourd'hui*. Québec, IQRC, 23-44 pages.

DANDURAND, R. B. et OUELLETTE, F. R. (1992), *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Institut québécois de la recherche sur la culture, Québec, 432 pages.

DANDURAND, R B (1994), « Divorce et nouvelle monoparentalité », Tiré de : *Traité des problèmes sociaux*. Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, eds, Institut de recherche sur la culture, Québec, 1164 pages.

DANDURAND, Renée et Christopher McAll (1996), « Welfare, workfare, wedfare: faut-il encore assister les mères seules? ». *Lien social et politiques - RIAC*, 36, 79-93 pages.

DESROSIERS et al. (1993), « Dynamique de la monoparentalité féminine au Canada ». *European Journal of population*, 9, 197-224 pages.

DUVAL Michèle (1992), « Être mère au foyer à Montréal...quand on arrive de l'Étranger. Étude exploratoire de la situation des femmes d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne, d'après le témoignage d'intervenantes ». Version abrégée, Institut Québécois de recherche sur la culture, Montréal, Gouvernement du Québec, Coll. Études et recherches, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, 36 pages.

GAUTHIER, J. (1993), « Les mères célibataires bénéficiaires du programme d'aide sociale : figure type de la solitude contemporaine ». *Revue Internationale d'action communautaire*, printemps, 29, 85-93 pages.

GIGNAC Christian et DESROSIERS Pauline (1992) *C. M. F. C. (1991), COLLOQUE : C.M.F.C (Clinique de Médecine Familiale) : Famille monoparentale, 23 octobre 1991*. Centre d'accueil, Centre local de services communautaires J.-Octave Roussin, Pointe-aux-Trembles, Québec, 20 pages.

GORLICK, Carolyne A (1988), « Economic stress, social support, and female single parents ». *Revue canadienne de service social*, 5, été, 194-205 pages.

GODBOUT, Jacques T. et CHARBONNEAU Johanne, (1994) « Le réseau familial et l'appareil d'État ». *Recherches sociographiques*, 35(1), janvier-avril, 9-38 pages.

GUILLAUMIN Colette (1992), « Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste ». *Sociologie et société*, 24(2), automne, 13-23 pages.

HAMEL Pierre (1993), *Demandes sociales, réponses locales : Le défi du partenariat pour le milieu communautaire*. rapport de recherche présenté au CQRS, Montréal, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, 160 pages.

HUBERMAN et MILES (1991), *Analyse des données qualitatives*. Belgique, édition, De Boeck, 480 pages.

HUDSON, J et GALAWAY, B (ed) (1995), *Single parent families, : perspectives on research and policy*. Thompson educational publishing inc. Canada, 378 pages.

JACOBS, Janet L. (1994), « Gender, race, Class, and the trend toward early motherhood : A feminist Analysis of teen Mothers in contemporary society ». *Journal of contemporary ethnography*, 22(4), janvier, 442-462 pages.

JUTEAU Danielle et EL YAMANI Myriame, eds, (1993), *Le racisme à la fin du XXe siècle : une perspective internationale*. Acte du 1^{er} colloque de la Chaire en relations ethniques tenu, à Montréal, le 27 janvier 1993, Université de Montréal, Centre d'études ethniques, 48 pages.

KAUFMANN, Jean-Claude (1994), « Vie hors-couple, isolement et lien social : figure de l'inscription relationnelle ». *Revue française de sociologie*, 35(4), octobre-décembre, 593-617pages.

LABELLE M., LAROSE S, PICHE V, (1987) « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec ». *Sociologie et société*, 15 (2), octobre, 73-88 pages.

LABELLE, Micheline (1989), «Immigration, main-d'œuvre immigrée et société d'accueil : réalités et contradictions. *Nouvelles pratiques sociales*, 2(2), 108-122 pages.

LABELLE Micheline et LÉVY Joseph (1995), *Ethnicité et enjeux sociaux, Le Québec vu par les leaders des groupes ethnoculturels*. Montréal, Liber, 246-265pages.

LABELLE M, MEINTEL D, TURCOTTE G, KEMPENEERS M, (1987) *Histoires d'immigrées*. Montréal, Boréal, 275 pages.

LAMOTTE, Aleyda (1985), *Les autres québécoises: étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*. Montréal, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 110 pages.

LAMOTTE Aleyda, MRCI (1997) *Parents et Conjoints d'ici et d'ailleurs : une étude comparée des familles québécoises natives, immigrées et mixtes*. Collection Études et Recherches, no. 18, 182 pages.

LAMOUREUX Diane, MAILLÉ Chantal, DE SEVE Micheline, eds, (1999), *Malaises identitaires, Échanges féministes autour d'un Québec incertain*. Montréal, Les éditions du Remue-Ménage, 204 pages.

LAMOUREUX Henri (1991) *L'intervention sociale collective : une éthique de la solidarité*. Glen Sutton, Québec, Du Pommier, 232 pages.

LAMOUREUX Henri et al. (1984), *L'intervention communautaire*, Montréal, Saint-Martin, collection Pratiques sociales, 237 pages.

LAURIN-FRENETTE Nicole (1989), « The sociology of social classes ». *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 26(3), 457-484 pages.

LE BOURDAIS, C et ROSE, D. (1986), « Les familles monoparentales et la pauvreté ». *Revue Internationale d'action communautaire*, automne, 16, 181-189 pages

LEGAULT, Gisèle (2000), *L'intervention interculturelle*. Boucherville, Québec, G. Morin, 364 pages.

LEGAULT, Gisèle et LAFRENIÈRE Myriam (1992), *Femmes, migrations, interventions : une rencontre interculturelle : rapport de recherche*. Université de Montréal, faculté des arts et des sciences, École de service social, 26 pages.

MARTIN, Claude (1992), « Support et affection : logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion ». *Revue internationale d'action communautaire*, 27(67), 89-99 pages.

MORIN Françoise (1993), « Entre visibilité et invisibilité : les aléas identitaires des Haïtiens de New York et Montréal ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 9(3), 147-171 pages.

MCCI (Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec), (1983) *Rapport Annuel, 1982-1983*. Éditeur Officiel du Québec.

MCCI (Ministère des Communautés Culturelles et de l'immigration du Québec, (1995), *Profil des communautés culturelles du Québec*, direction des politiques et des programmes de relations interculturelles, Québec, Les publications du Québec, 654 pages.

MRCI (Ministère des relations avec les Citoyens et Immigration) (1998), *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 1996 : Données ethnoculturelles*, Québec. Collection Études, recherches et Statistiques, 126 pages.

MRCI (Ministère des relations avec les Citoyens et Immigration), (1997), *Rapport annuel (1996-1997)*, Québec, Les publications du Québec.

NANCE, Theresa (1996), « Hearing the missing voice ». *Journal of Black Studies*, 26 (5), mai, 543-559 pages.

PICHÉ Victor (1992), « Le discours démo-politique au Québec : inclusion ou exclusion ? ». *Sociologie et société*, 24(2), automne, 143-149 pages.

RHÉAUME J. et al. (2000), *La sociologie implicite des intervenants en contexte pluriethnique*. Série de publications du Centre de recherche et de formation, No. 6, CLSC Côte-des-Neiges, Centre affilié universitaire, Affilié à l'Université MCGill, 170 pages.

SMITH, Barbara-Ellen (1995), « Crossing the great divides : Race, Class and Gender in Women's Organizing :1979-1999 ». *Gender & Society*, 9(6), décembre, 680-696 pages.

STATISTIQUES CANADA (1996) [www.statcan.ca/Structures familiales](http://www.statcan.ca/Structures_familiales), recensements de 1991 et 1996, provinces et territoires/familles monoparentales : province de Québec

TABOADA LÉONETTI (1983) «Le rôle des femmes migrantes dans le maintien ou la destruction des cultures nationales du groupe migrant». *Études Migrations*, 20, 214-221 pages.

TANG NAIN G. (1991), «Black Women, Sexism and racism», *Feminist review*, 37, printemps, 2-21pages.

THORNHILL, Esmeralda (1989), «Focus on Black woman», *Race, Class, Gender, Bonds and Barriers. Society for socialist studies*, University College, University of Manitoba, Winnipeg, MB, R3T 2M8, Canada, 26-36 pages.

WILLIAM, Fiona (1989), Chap. 3: «Black feminism», *Social Policy a critical introduction issues of race, gender and Class*. Polity Press, 69-73 pages

WILSON, Francille Rusan (1996), «The past was waiting for me when I came : the contextualization of black women's history», *Feminist Studies*, 22(2), Summer, 345-361 pages.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

J'ai choisi de me servir d'une méthode de recherche qualitative pour explorer les trajectoire de vie et la pauvreté en milieu multiethnique. C'est après avoir rencontré plusieurs obstacles sur le terrain que j'ai fait ce choix. En effet, je suis partie d'une intention de travailler sur les réseaux de solidarité de femmes monoparentales haïtiennes de Montréal. En tant qu'assistante de recherche pour le projet sur les organismes communautaires, j'ai effectué plusieurs entrevues dans le cadre du volet qui porte sur les femmes monoparentales. C'est là que j'ai rencontré plusieurs intervenants communautaires, afin de leur faire raconter l'histoire de leur organisme, en mettant l'accent sur les femmes monoparentales d'origines ethniques diverses. Par la suite, j'ai tenté, à travers ces mêmes intervenants de contacter des femmes, afin de construire le matériau de mon mémoire de maîtrise. Or, malgré la bonne volonté des personnes ressources, je n'ai pu contacter qu'une seule femme haïtienne monoparentale.

Une des difficultés majeures relève du problème de la confidentialité. En effet, afin de conserver l'anonymat de leurs clientes, les intervenants communautaires ne pouvaient pas me donner directement les coordonnées des femmes. Dans ce contexte, je leur ai demandé de parler aux femmes de mon projet afin de pouvoir repérer des intéressées. C'est d'ailleurs de cette manière que j'ai obtenu une entrevue auprès d'une femme haïtienne ayant participé au projet de l'organisme MONO. Cette démarche étant sans résultat concluant, j'ai donc décidé de faire de l'observation participante dans l'organisme HAITI afin de solliciter la participation de femmes haïtiennes. J'ai obtenu

deux numéros de téléphone ; l'une des femmes était d'origine québécoise et l'autre d'origine haïtienne. Cette dernière n'a jamais répondu à mes appels.

Cela dit, le deuxième obstacle majeur que j'ai rencontré lors de mon terrain est lié à ce qui me semble être la peur des femmes de raconter leur histoire. Je suis moi-même d'origine haïtienne, il est donc possible qu'elles aient eu une certaine crainte à dévoiler certains éléments de leur vie ou à ce que je connaisse des personnes de leur entourage.

Suite à ces difficultés, j'ai décidé de revoir ma démarche de recherche. Ayant déjà travaillé sur la dynamique de "race, classe, genre", j'ai cru pertinent d'effectuer une analyse thématique du discours des intervenantes communautaires rencontrées au sein de la recherche sur les organismes communautaires, en fonction de cette problématique. Comme je l'explique au chapitre 6, j'ai choisi trois organismes dans le corpus de la recherche. Parmi ceux-ci, j'ai effectué les entrevues auprès des intervenantes des organismes MONO et HAITI. La relation interviewée / intervieweur n'était pas la même pour les deux situations. Dans le premier cas, celui de l'organisme MONO, l'entrevue s'est déroulée de façon harmonieuse. Elle a duré environ une heure et demie. L'intervenante qui a été rencontrée est la coordonnatrice de l'organisme. L'intervenante était intéressée à raconter l'histoire de l'organisme surtout à cause des inconvénients que ce dernier vivait au moment de l'entrevue.

Pour ce qui est de l'entrevue auprès de l'intervenante d'HAITI, celle-ci a duré environ deux heures. Ici, en plus de l'échange interviewée/intervieweur, il y avait aussi une

relation implicite probablement liée au fait que nous étions de la même origine ethnique. Cet aspect n'a pas nuit à l'entrevue, mais il explique les quelques passages en créole que l'on retrouve de temps en temps dans la transcription. En ce sens, l'intervenante s'adressait parfois à l'assistante de recherche et parfois à la femme haïtienne assistante de recherche. Finalement, comme l'entrevue auprès de l'intervenante de l'organisme FEMME a été effectuée par une autre assistante de recherche, je ne peux pas élaborer sur le déroulement de celle-ci. J'ai sélectionné cette entrevue en fonction des critères nommés dans la partie 6.1.

Cela dit, les entrevues avaient toutes le même canevas, c'est-à-dire qu'on retraçait la trajectoire de vie de l'organisme en mettant l'accent sur les objectifs, la clientèle, le financement, les obstacles rencontrés etc. Dans un premier temps, on demandait de parler de l'organisme en trois étapes : 1) sa fondation ; 2) son évolution, et ; 3) le temps présent (la dernière année), en mettant l'accent sur la clientèle, les programmes, les objectifs, le financement, l'organisation et les obstacles rencontrés, mais en ayant toujours en toile de fond son action contre la pauvreté en contexte pluriethnique. Les entrevues ont toutes été retranscrites par une personne employée par l'équipe de recherche. J'ai pu faire une description des organismes grâce à ces transcriptions d'entrevues. Pour ce faire, j'ai utilisé la partie des entrevues qui portait sur l'histoire de l'organisme. J'ai également complété ces descriptions en utilisant des documents fournis par les intervenantes des organismes MONO et HAITI. Dans le cas de MONO, j'ai utilisé les rapports annuels de 1998 et 1999. Pour ce qui est de l'organisme HAITI, j'ai utilisé un cahier d'informations.